



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/13
3 novembre 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-deuxième réunion
Montréal, 29 novembre – 3 décembre 2010

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE
DE L'ANNEE 2010**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver une enveloppe de 2 365 816 \$US pour les amendements à son programme de travail de l'année 2010, plus des frais d'appui d'agence d'un montant de 135 200 \$US. Le programme de travail est joint au présent document.

2. Les activités proposées au titre des amendements au programme de travail du PNUE sont présentées au tableau 1 ci-dessous :

Table 1: Amendements au programme de travail du PNUE

Pays	Activité/Projet	Montant sollicité (\$US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
A1. Prorogation des projets de renforcement des institutions			
Bénin	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase VII)	60 000	60 000
Burkina Faso	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase IX)	72 410	72 410
Îles Cook	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase III)	60 000	60 000
Côte d'Ivoire	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase V)	106 340	106 340
République démocratique du Congo	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase VI)	64 540	64 540
Dominique	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase V)	60 000	60 000
République Dominicaine	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase VI)	134 333	134 333
Gabon	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase VII)	60 000	60 000
Jamaïque	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase VII)	60 000	60 000
Kenya	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase VIII)	151 667	151 667
Lesotho	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase V)	60 000	60 000
Myanmar	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase II, 2 ^{ème} année)	30 000	30 000
Sainte-Lucie	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase VII)	60 000	60 000
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	et de renforcement des institutions (phase IV)	20 000	20 000
Soudan	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase VI)	145 860	145 860
Togo	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase VI)	60 666	60 666

Pays	Activité/Projet	Montant sollicité (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Tuvalu	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase III)	60 000	60 000
Vanuatu	Prorogation du projet de renforcement des institutions (phase III)	60 000	60 000
	Total partiel de la section A	1 325 816	1 325 816
SECTION B: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
B1: Demandes de financements destinés à la préparation de projets :			
Au niveau régional - Asie-Pacifique	Préparation du Programme Régional de destruction des SAO et de remplacement des équipements de réfrigération et de climatisation du matériel pour les pays à faible volume de consommation de SAO (PFV) et certains pays d'Asie et du Pacifique.	500 000	*
Au niveau régional - Amérique latine et Caraïbes	Préparation de la stratégie régionale d'élimination des SAO indésirables pour les PFV d'Amérique latine et des Caraïbes en collaboration avec l'ONUDI	290 000	*
	Total partiel de la sous-section B1:	790 000	
B2: Assistance Technique:			
Assistance technique/au niveau mondial	Mobilisation de ressources pour étudier les avantages connexes de l'élimination des HCFC sur le climat dans les PFV avec le secteur de l'entretien uniquement, en coopération avec d'autres institutions	250 000	*
	Total partiel de la sous-section B2:	250 000	
	Sous-total de B:	1 040 000	
	Sous-total pour A et B:	2 365 816	
	Frais d'appui d'agence (0 pour le renforcement des institutions et 13 pour cent pour les autres activités)	135 200	
	Total:	2 501 016	1 325 816

*Projet devant être examiné individuellement ou en attente

SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

A1. Projets de prorogation du renforcement des institutions

- a) Bénin (phase VII): \$US 60 000
- b) Burkina Faso (phase IX): \$US 72 410
- c) Îles Cook (phase III): \$US 60 000
- d) Côte d'Ivoire (phase V): \$US 106 340
- e) République démocratique du Congo (phase VI): \$US 64 540
- f) Dominique (phase V): \$US 60 000
- g) République Dominicaine (phase VI): \$US 134 333
- h) Gabon (phase VII): \$US 60 000
- i) Jamaïque (phase VII): \$US 60 000
- j) Kenya (phase VIII): \$US 151 667
- k) Lesotho (phase V): \$US 60 000

- l) Myanmar (phase II, 2^{ème} année): \$US 30 000
- m) Sainte-Lucie (phase VII): \$US 60 000
- n) Saint-Vincent-et-les-Grenadines (phase IV, financement supplémentaire): \$US 20 000
- o) Soudan (phase VI): \$US 145 860
- p) Togo (phase VI): \$US 60 666
- q) Tuvalu (phase III): \$US 60 000
- r) Vanuatu (phase III): \$US 60 000

Description du Projet

3. Le PUNE a présenté des demandes de financement de projets de renforcement des institutions en faveur des 18 pays énumérés ci-dessus. Les descriptions de ces demandes de financement figurent à l'Annexe I du présent document.

Observations du Secrétariat

4. Le Secrétariat du Fonds a examiné les rapports finals et les plans d'action relatifs au renforcement des institutions présentés par le PNUE au nom des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Îles Cook, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Dominique, République Dominicaine, Gabon, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Myanmar, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Soudan, Togo, Tuvalu et Vanuatu ; ces rapports finals et ces plans d'action lui ont été communiqués selon des cadres de présentation révisés des prorogations de renforcement des institutions approuvées aux termes de la décision 61/43. Le Secrétariat a tenu compte de la décision 59/17, 59/47 b) et 61/43 lorsqu'il a étudié ces demandes de financement des projets de renforcement des institutions, en particulier la décision 61/43 en vertu de laquelle le Comité exécutif a décidé "de maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels et de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61^{ème} réunion. »

5. En ce qui concerne Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le renouvellement de son projet de renforcement des institutions a été approuvé par le Comité exécutif lors de la 58^{ème} réunion pour un financement d'une durée de 16 mois prenant fin en décembre 2010, conformément à la décision 58/16. Le PNUE a de nouveau soumis cette demande de renouvellement du renforcement des institutions pour essayer d'obtenir un renouvellement ne concernant que le financement supplémentaire pour une période complète de 24 mois, conformément à la décision 59/47. Le Secrétariat a calculé le solde des financements sollicités et a recommandé l'approbation d'une enveloppe supplémentaire de 20 000 \$US.

Recommandations du Secrétariat

6. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions, au niveau de financement indiqué au tableau 1 du présent document, pour les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Îles Cook, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Dominique, République Dominicaine, Gabon, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Myanmar, Sainte-Lucie, Soudan, Togo, Tuvalu et Vanuatu.

7. Le Secrétariat du Fonds recommande également l'approbation globale du financement supplémentaire de la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions, qui a été approuvé à l'occasion de la 58^{ème} réunion en faveur de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, au niveau de financement indiqué dans le même tableau ci-dessus, conformément à la décision 59/47.

8. Le Comité exécutif peut souhaiter faire part au Gouvernement du Bénin, du Burkina Faso, des Îles Cook, de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo, de la Dominique, de la

République Dominicaine, du Gabon, de la Jamaïque, du Kenya, du Lesotho, de Myanmar, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, du Soudan, du Togo, de Tuvalu et de Vanuatu des observations qui figurent à l'Annexe II du présent document.

SECTION B: ACTIVITES RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL

B.1 Préparation du Projet

Préparation des 2 programmes régionaux de destruction de SAO et de remplacement des équipements de réfrigération et de climatisation pour les PVF et certains pays d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine

Contexte

9. Lors de sa 60^{ème} réunion, le Comité exécutif a décidé de “ demander aux institutions bilatérales et aux agences d'exécution, lors de la 61^{ème} réunion, de proposer un niveau de financement des activités d'élimination des SAO dans les pays à faible volume de consommation de SAO (PFV) qui soit conforme à la décision XXI/2 de la 21^{ème} réunion des Parties.” Sur la base de cette décision, les projets relatifs à l'élimination des SAO pour les pays à faible volume de consommation ont été maintenus dans les plans d'activités des agences, dont il a été pris note à la 61^{ème} réunion. Cette décision a été prise dans le cadre de la décision XXI/2 de la réunion des Parties en vertu de laquelle le Comité exécutif a été invité à “examiner les coûts d'un guichet fonctionnant de manière ponctuelle dans le cadre de ses activités actuelles de destruction afin de prendre en compte l'exportation et l'élimination écologiquement rationnelle des banques assemblées de substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays à faible volume de consommation de SAO qui ne sont pas utilisables dans la Partie d'origine. »

10. Conformément à la décision ci-dessus, le PNUE a présenté des demandes de préparation de projets pour le programme régional de destruction de SAO et pour le programme de remplacement des équipements de réfrigération et de climatisation, pour le compte des PFV de deux régions : Asie-Pacifique et Amérique latine-Caraïbes. Ces demandes qui sont résumées dans les paragraphes ci-dessous sont jointes, toutes deux, à l'Annexe I du présent document.

Niveau régional – Asie et Pacifique: Préparation du programme régional de destruction des SAO et de remplacement du matériel de RAC pour les PFV et certains pays d'Asie et du Pacifique (\$US 500 000)

Description du Projet

11. Le principal objectif de la demande de financement pour la préparation du projet présenté pour la région Asie-Pacifique, tel que défini, est d'élaborer un futur projet régional qui facilitera une croissance écologiquement durable dans les PFV d'Asie et du Pacifique en favorisant une technologie de réfrigération et de climatisation économe en énergie et ne faisant pas appel à des SAO, et qui éliminera le risque de fuites des banques de SAO en structurant des moyens d'éliminer les SAO indésirables d'une manière économiquement viable et juridiquement possible, permettant ainsi de combler l'une des lacunes présentes dans les objectifs d'élimination des CFC pour 2010.

12. La demande de financement pour la préparation du projet comporte plusieurs activités, notamment, deux études, l'une visant à déterminer les quantités raisonnables de SAO qui peuvent être ramassées et les économies d'énergie qui peuvent être réalisées par les 14 pays participants de la région, et l'autre, une étude d'orientation visant à confirmer que les autorités locales sont prêtes à faciliter l'exécution du projet de programme d'économie d'énergie et du programme d'élimination des SAO et qu'elles en sont capables. Elles comportent également l'élaboration d'un ensemble type de protocoles de

recupération et d'expérimentation des SAO indésirables, la détermination d'une estimation des coûts et une proposition de financement de l'élimination collective des SAO à l'échelle régionale, ainsi qu'une étude théorique visant à recommander diverses solutions pour éliminer la charge que représentent les SAO indésirables placées sous la responsabilité des pouvoirs publics, si l'élimination n'est pas applicable.

13. Le PNUE sollicite une enveloppe de 500 000 \$US pour la préparation de ce projet. Il a indiqué que le coût éventuel de l'ensemble des activités du projet bénéficiant de ce financement, qui sera présenté lors d'une prochaine réunion, sera établi à partir des conclusions de la préparation de ce projet et que, d'après les estimations, il devrait être de l'ordre de 8,5 millions \$US, en prenant pour hypothèse de travail un volume disponible de 500 tonnes de SAO à détruire.

Observations du Secrétariat

14. Le Secrétariat a sollicité des éclaircissements de la part du PNUE sur la question de savoir si la demande présentée concernait seulement la préparation du projet ou l'ensemble d'un projet composé d'une étude, car les activités dont il fait mention donnent lieu à l'établissement de plusieurs rapports plutôt qu'à l'exécution d'un projet régional donné. Le PNUE a confirmé que la demande de financement concernait la préparation du projet. En outre, le Secrétariat a rappelé que il semblait régner une certaine confusion quant aux attentes qu'avait le PNUE vis-à-vis du projet régional final car plusieurs de ses éléments pourraient être pris individuellement et être considérés comme des projets autonomes. Le PNUE a précisé que sur la base des concertations qu'il a tenues avec les pays à l'occasion des réunions régionales, la nécessité de comprendre la portée des banques de déchets de SAO dans la région avait été exprimée et que sur cette base, un projet complet pouvait être élaboré. Il a aussi indiqué que la proposition telle que présentée, ne concernait pas la préparation habituelle du projet en tant que telle, mais qu'elle était une combinaison d'activités essentielles pour concevoir efficacement les composantes du projet. Il a également précisé que sur la base des résultats de ces études, le PNUE pourrait amener les pays participants au même niveau de compréhension et évaluer leur niveau de capacité à exécuter le projet.

15. En réponse aux demandes d'éclaircissement du Secrétariat sur la façon dont cette proposition était liée à la recherche de sources de financement autres que le Fonds multilatéral pour assurer la pérennité de ces activités pilotes répertoriées dans la proposition, le PNUE a signalé que l'un des principaux éléments de cette proposition était la recherche d'un cofinancement pour l'élimination des SAO. Parmi les sources de financement qui seraient évaluées, il y a lieu de citer les crédits de destruction des SAO, les crédits d'économies d'énergie et les subventions pour les services publics.

16. Le Secrétariat a également noté que les coûts envisagés étaient trop élevés pour une préparation de projet et il a informé le PNUE que sur la base des approbations passées, les coûts de préparation de projets régionaux avaient été approuvés dans une fourchette s'établissant entre 50 000 \$US à 80 000 \$US et que la ventilation du budget indiquée par le PNUE englobait des activités qui ne s'inscrivaient pas dans la préparation du projet. Le PNUE a fait savoir que, comme les fonds sollicités étaient destinés à 14 pays de la région, ils s'élevaient à peine à 35 000 \$US par pays, ce qui d'après le PNUE, était un chiffre raisonnable et proportionnel à l'échelle du projet en cours de préparation et qui permettra une mise en oeuvre réussie du projet final.

17. Le Secrétariat a également attiré l'attention du PNUE sur le projet de destruction des SAO au Népal, qui a été approuvé lors de la 59^{ème} réunion. Il a rappelé au PNUE que la soumission du projet et son approbation ultérieure tenaient au fait qu'il était censé démontrer comment un système de destruction des SAO pouvait être élaboré dans un PFV, dont les résultats pouvaient être reproduits dans des pays ayant des niveaux de consommation/déchets semblables. Le PNUE a répliqué que s'il existait des similitudes entre le projet concernant le Népal et la présente demande de financement, néanmoins, la différence fondamentale était que le premier nommé était un programme de destruction des stocks

confisqués par les autorités nationales, tandis que le second qui était proposé dans le présent document, avait pour objet la destruction de SAO récupérés dans des systèmes de réfrigération et de climatisation qui avaient été remplacés.

18. Le Secrétariat a noté que, certes, le coût total des propositions visées dans les plans d'activités des institutions, pouvait être pris en charge par un « guichet de financement » potentiel des activités de SAO dans les PVF, afin de prendre en compte la décision de la réunion des Parties, mais que le Comité exécutif n'avait pas examiné jusqu'à ce jour les directives concernant l'utilisation de ce guichet de financement, et que, dès lors, il n'existait pour l'heure aucun critère permettant l'examen de ces projets. En l'absence de telles directives, le Secrétariat a fondé son analyse sur les informations communiquées dans la demande de financement et il a utilisé comme référence les principes fondamentaux dont s'inspirent les critères et les directives provisoires actuellement applicables à la sélection de projets d'élimination de SAO, conformément à la décision 58/19. Cette question relative à l'absence de directives concernant le guichet de financement accessible aux PFV est portée à l'attention du Comité exécutif lors de cette réunion.

Recommandation du Secrétariat

19. Le Secrétariat du Fonds n'est pas en mesure de recommander l'approbation de la demande de financement pour la préparation d'un projet régional de destruction des SAO en Asie et dans le Pacifique, en l'absence de directives claires du Comité exécutif sur l'utilisation du guichet de financement accessible aux PFV pour les projets d'élimination des SAO. Le Comité exécutif peut souhaiter examiner cette question à la lumière des délibérations au titre du point 7 de l'ordre du jour intitulé « Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets ».

Au niveau Régional – Amérique Latine et Caraïbes: Préparation de la stratégie régionale d'élimination des SAO indésirables pour les PFV d'Amérique Latine et des Caraïbes en collaboration avec l'ONUDI (\$US 290 000)

Description du projet

20. Le PNUE a présenté une demande de financement pour la préparation d'un projet régional d'élimination des SAO pour la région de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Cette demande de financement a pour objet l'élaboration d'un projet qui éliminera les risques de fuites des banques de SAO en structurant un mécanisme économiquement viable et juridiquement possible d'élimination des SAO indésirables, comblant ainsi une des lacunes des objectifs d'élimination de CFC pour 2010.

21. La demande de financement pour la préparation du projet englobe des activités qui permettront de déterminer les quantités de SAO indésirables dans les PFV de la région., qui peuvent être enlevées aux fins d'élimination , une étude d'orientation visant à évaluer la viabilité des mouvements transfrontières intrarégionaux de SAO destinés à être éliminés, une analyse coûts-avantages de l'élimination des SAO à l'échelle sous régionale et l'élaboration d'un ensemble type de protocoles d'enlèvement et d'expérimentation des ordures. La proposition porte aussi sur la mise en oeuvre de projets pilotes dans certains pays de la région afin de recommander des solutions permettant d'éliminer la charge de SAO indésirables relevant de la responsabilité des autorités, si l'élimination n'est pas applicable. Elle intègre également un élément qui établit un lien entre les activités d'élimination des SAO et les travaux du Centre régional de la Convention de Bâle où un projet pilote est actuellement entrepris au Salvador afin de détruire des déchets de SAO et des polluants organiques persistants (POP) présents dans les pays d'Amérique centrale, d'examiner les avantages de l'utilisation des installations d'élimination des SAO créés dans le cadre des projets nationaux en tant qu'option d'élimination à long terme des SAO répertoriés au titre du projet régional. Le projet étudiera aussi les enseignements tirés du projet de destruction au Népal.

22. Le PNUE sollicite pour la préparation du projet une enveloppe de 290 000 \$US en faveur des 23 pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

Observations du Secrétariat

23. Comme il ressort des observations formulées ci-dessus pour l'Asie et le Pacifique, le Secrétariat a aussi demandé des précisions au PNUE sur la question de savoir si la demande de financement présentée concernait la préparation du projet ou l'ensemble d'un projet consistant notamment en une étude, car les activités décrites entraîneraient l'établissement de plusieurs rapports plutôt que la mise en oeuvre d'un projet régional donné. Le PNUE a confirmé que cette demande de financement concernait la préparation du projet.

24. Le Secrétariat a appelé l'attention du PNUE sur le fait que plusieurs financements destinés à la préparation du projet avaient déjà été approuvés pour des projets pilotes d'élimination des SAO en faveur de pays de la région d'Amérique centrale et des Caraïbes, que ces financements avaient fait l'objet d'une étude approfondie quant à leur répartition régionale, en particulier pour ce qui est des aspects liés à la démonstration, que les résultats de ces projets pilotes devraient permettre de mettre en évidence. Un certain nombre de projets déjà approuvés portant sur le transport régional et sous-régional des déchets de SAO entre les pays, ainsi que sur la viabilité de leur destruction sur un plan local, la nécessité de mettre en oeuvre ce projet régional n'est donc pas clairement établie. Le PNUE a précisé que comme ces projets pilotes ne sont pas spécifiquement destinés au PFV, les résultats ne pouvaient pas être directement appliqués à la situation d'un PFV dont les conditions seraient fort différentes. Il a indiqué que les fonds sollicités contribueraient à l'application de politiques locales, de pratiques liées à l'ensemble du système de gestion des déchets de SAO qu'il convenait de comprendre. Le PNUE examinera, cependant, les conclusions des projets approuvés d'élimination de SAO lors de l'établissement de la proposition finale.

25. En réponse à la question de savoir pourquoi la préparation du projet englobait des projets pilotes, le PNUE a signalé que des projets pilotes supplémentaires destinés aux PVF établiraient un lien avec le principe de la Convention de Bâle relatif au traitement des déchets aussi près que possible de leur source. Ces projets pilotes permettront de mettre à l'épreuve la viabilité technique/économique des différentes solutions de destruction et mettront en évidence les conditions nécessaires requises pour la destruction des SAO indésirables. Il a également indiqué que les projets pilotes sous-régionaux concernant l'Amérique centrale seront financés par le projet exécuté par le Centre sous-régional de la Convention de Bâle au Salvador.

26. Le PNUE a encore rappelé la raison pour laquelle il considérait, comme il ressort du paragraphe 8 ci-dessus, qu'il ne s'agissait pas là d'une préparation de projet habituelle en tant que telle, mais plutôt d'une combinaison d'activités qui sont essentielles pour mettre au point de manière efficace les composantes du projet. Il a en outre indiqué qu'à partir des résultats de ces études, il serait alors en mesure d'amener les pays participants au même niveau de compréhension et d'évaluer leur capacité à exécuter le projet.

27. Le Secrétariat a de nouveau fait remarquer que les montants sollicités pour la préparation du projet étaient considérables et il a informé le PNUE que, sur la base des projets approuvés jusqu'alors, les dépenses engagées pour la préparation de projets régionaux ont été financées dans une fourchette s'établissant entre 50 000 \$US et 80 000 \$US et que la ventilation du budget indiqué par le PNUE incluait des activités qui n'étaient pas conformes à la préparation du projet. Le PNUE a informé le Secrétariat que comme les fonds sollicités concernaient 23 pays de la région, leur montant était raisonnable, proportionnel à l'ampleur du projet en cours de préparation et il faciliterait la bonne exécution du projet final.

28. Le Secrétariat a noté que, certes, le coût total des propositions englobait des activités figurant dans les plans d'activités des institutions et pouvait être financé au moyen d'un éventuel "guichet de financement" de l'élimination des SAO dans les PFV pour donner suite à la décision de la réunion des Parties, mais que le Comité exécutif n'avait pas jusqu'à ce jour examiné les directives relatives à l'utilisation de ce guichet, et que, par conséquent, il n'existait actuellement aucun critère pour examiner ces projets. En l'absence de telles directives, le Secrétariat a fondé son examen sur les informations communiquées dans la demande de financement et a utilisé comme référence les principes fondamentaux dont s'inspirent les critères et directives provisoires qui permettent actuellement de sélectionner des projets d'élimination des SAO, conformément à la décision 58/19. La question relative à l'absence de directives concernant le guichet de financement accessible aux PFV est portée à l'attention du Comité exécutif lors de cette réunion.

Recommandation du Secrétariat

29. Le Secrétariat du Fonds n'est pas en mesure de recommander l'approbation de la demande de financement pour la préparation du projet régional de destruction des SAO dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, en l'absence de directives claires du Comité exécutif sur l'accès au guichet de financement, réservé aux PFV pour des projets d'élimination des SAO. Le Comité exécutif peut souhaiter examiner cette question à la lumière des délibérations qui porteront sur le point 7 de l'Ordre du Jour intitulé « Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets ».

B2. Projets au niveau mondial

Mobilisation de ressources pour étudier les avantages connexes de l'élimination des HCFC sur le climat dans les PFV avec le secteur de l'entretien uniquement, en coopération avec d'autres institutions (\$US 250 000)

Description du Projet

30. Le PNUE soumet à l'examen de la 62^{ème} réunion une demande de financement pour un projet d'assistance technique pour la mobilisation de ressources destinées à maximiser les avantages de l'élimination des HCFC sur le climat. Cette demande comporte : a) la préparation d'une étude sur les options de financement ; b) l'organisation d'ateliers régionaux sur la manière d'accéder aux mécanismes de financement ; c) l'exécution d'un projet pilote dans un PFV doté d'un plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH). La description détaillée du projet figure à l'Annexe I du présent document.

31. Le tableau ci-dessous comporte une ventilation de l'enveloppe de \$US 282 500 sollicitée par le PNUE :

Eléments de Coût	Coût en \$US
Etude sur les options de financement	30 000
Organisation d'ateliers régionaux (5 ateliers a \$US 40 000/ateliers)	200 000
Exécution d'un projet pilote	20 000
Total partiel	250 000
Coûts d'appui au projet (13%)	32 500
Total	282 500

Observations du Secrétariat

32. Le Secrétariat a fait remarquer que plusieurs activités et documents avaient été préparés pour le Fonds multilatéral sur les options de financement, concernant notamment l'organisation à Genève d'un atelier précédant la 30^{ème} réunion du Groupe de travail à composition non limitée qui s'est tenue en juin 2010, et à laquelle les Parties visées à l'article 5 ont été invitées à participer grâce au concours financier du Secrétariat de l'Ozone. Le PNUE a reconnu qu'une action de sensibilisation générale aux possibilités financières avait été menée dans le cadre de ces instances, mais il a indiqué que cette étude contribuerait à choisir des options spécifiques en fonction de leur inapplicabilité. Il étudierait des options qui n'ont pas été abordées auparavant telles que la participation du secteur privé, l'instauration de partenariats entre les secteurs publics et privés, et la création de synergies avec d'autres mécanismes de financement dans le cadre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et autres. Il a en outre relevé l'intérêt suscité, à l'occasion des réunions récentes du réseau régional, par le renforcement des capacités des Unités nationales d'ozone (UNO), qui permettent d'accéder à un cofinancement destiné à maximiser les avantages de l'élimination des HCFC sur le climat en fonction de leurs conditions exceptionnelles. Le PNUE a fait aussi savoir que les UNO n'avaient pas actuellement pour mission de faciliter l'accès à un cofinancement. Il a en outre indiqué qu'il avait acquis une expérience importante en matière d'obtention de cofinancements par l'intermédiaire de ces diverses divisions et secteurs d'activités et que son expérience aurait une influence positive sur la réalisation de l'étude.

33. Concernant la préparation d'une étude sur les options de financement (30 000 \$US), le PNUE a expliqué que les fonds seraient utilisés pour actualiser et adapter l'information déjà présentée à la réunion des Parties, à une communication plus adéquate de l'information liée aux besoins des PFV. Il a souligné l'aspect exceptionnel de ce projet en ce sens qu'il donnait aux pays des exemples pratiques sur la manière d'élaborer et de présenter des propositions de cofinancement des d'activités dans le domaine du climat. L'étude serait réalisée dans un premier temps, et ses conclusions et recommandations seraient utilisées pour des ateliers et des projets pilotes.

34. En ce qui concerne l'organisation des ateliers (200 000 \$US), le Secrétariat s'est demandé pourquoi le PNUE n'avait pas organisé de telles consultations sur la prise en compte/l'examen de la question du cofinancement au cours de la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) lorsqu'il lui en a été fait obligation aux termes de la décision 54/39. Le PNUE a répondu que les pays avaient décidé pour la plupart, d'axer, dans un premier temps, leurs efforts sur la présentation du PGEH, et d'examiner ensuite les possibilités d'accéder à des ressources supplémentaires, une fois le niveau de financement du PGEH connu.

35. Le Secrétariat a également suggéré que l'organisation d'ateliers de consultation consacrés à la mobilisation de ressources soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion du réseau. Le PNUE a expliqué que ces ateliers se tiendraient dans toute la mesure du possible en marge ou dans le cadre de réunions du réseau ou des financements au titre du Programme d'aide à la conformité (PAC) sont déjà assurés. Cependant, ces concertations nécessitant normalement la participation de parties prenantes dans les domaines de l'énergie et du climat, qui ne participent pas en principe aux réunions du réseau, des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour financer des réunions indépendantes. En outre, le PNUE a posé la question relative au temps nécessaire pour débattre et analyser valablement les options et les mécanismes de tels financements, sans transiger pour autant sur le bon déroulement des réunions du réseau.

36. A propos de l'exécution du projet pilote (20 000 \$US), le Secrétariat a sollicité des éclaircissements sur des points de détail de ce projet, sur le nom du PFV qui avait été retenu - et sur la base de quel critère il l'avait été -, sur la nécessité d'allouer des financements supplémentaires pour élaborer le projet pilote, sur la pertinence de l'étude, une fois celle-ci achevée, lorsque les fonds affectés à

la préparation auront déjà été utilisés et que le PGEH sera prêt à être présenté. Le PNUE a expliqué que le choix du pays était en souffrance et qu'il dépendait de la décision du Comité sur un mécanisme spécial de financement, et il s'est à nouveau référé à la décision des pays de patienter jusqu'à ce que le niveau de financement du PGEH soit connu. Il a également exprimé son souhait de veiller à ce que ce projet pilote soit représentatif des solutions disponibles pour les autres PFV afin de leur permettre de prendre les décisions analogues. Le PNUE prévoit de présenter une proposition de cofinancement en bonne et due forme intéressant les PFV à une ou plusieurs entités de financement, pour démontrer la viabilité de l'accès à un cofinancement dans l'optique des stratégies futures de mobilisation de cofinancements en faveur des PFV.

Recommandation du Secrétariat

37. Le Comité exécutif peut souhaiter examiner la question de savoir si la préparation de l'étude sur les options de financement, l'organisation d'ateliers régionaux sur le cofinancement, et/ou la mise en place à titre expérimental d'un ou de plusieurs applications pilotes de cofinancements en faveur d'un ou plusieurs pays à faible volume de consommation de SAO dotés d'un PGEF approuvé, devrait être financée au titre de la mobilisation des ressources.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Bénin : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Nov-95	50 000
	Phase II : Juil-99	33 333
	Phase III : Mars-01	33 333
	Phase IV : Juil-03	43 333
	Phase V : Juil-06	60 000
	Phase VI : Nov-08	60 000
	Total:	279 999
Somme demandée pour la prorogation (phase VII) (\$US) :		60 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VII (US \$) :		60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase VII pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		1995
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO) :		41,0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
	a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	59,9
	b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	3,9
	c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
	d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
	e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :		
	a) Annexe A, groupe I (CFC)	3,5
	b) Annexe A, groupe II (Halons)	0,0
	c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
	d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
	e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	f) Annexe C, groupe I (HCFC)	23,6
	Total:	27,1
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :		1 342 926
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :		1 038 871
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :		71,7
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :		67,8

1. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement :	318 027
b)	Renforcement des institutions :	279 999
c)	Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	744 900
	Total :	1 342 926

Rapport périodique

2. Les activités exécutées en 2009 et en 2010 dans le cadre du projet de renforcement des institutions pour le Bénin ont été satisfaisantes. Au cours de cette période, le projet de renforcement des institutions a eu pour objectif principal de réaliser et de maintenir l'élimination complète des principales substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), dont les CFC, avant le 1^{er} janvier 2010, surtout dans le cadre des activités du Bureau national de l'ozone, dont :

- a) Des activités de sensibilisation du public à la télévision et à la radio, la production de matériel de sensibilisation dont des activités dans le cadre des célébrations annuelles de la Journée internationale de protection de la couche d'ozone et la communication avec les décideurs ;
- b) La diffusion d'information sur de nouvelles technologies et les substances de remplacement des SAO ;
- c) La promotion et la coordination des activités d'élimination mises de l'avant dans le programme de pays ;
- d) L'application du programme de permis et des mesures législatives relatives aux SAO dont le bromure de méthyle, les halons, les solvants, etc. ;
- e) La surveillance et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO ;
- f) L'organisation, la mise en œuvre et la surveillance des activités de formation prévues dans le plan de gestion de l'élimination finale ;
- g) La liaison entre le gouvernement du Bénin et les organisations internationales compétentes (Secrétariat du Fonds multilatéral, Secrétariat de l'ozone, agences d'exécution, etc.) ;
- h) La communication des données sur la consommation de l'année précédente au Secrétariat de l'ozone, conformément aux exigences de remise de rapport de l'article 7 du Protocole avant le 30 septembre (avant le 30 juin, si possible) de chaque année ;
- i) Les rapports sur les progrès de l'année précédente dans la mise en œuvre des programmes de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral avant le 1^{er} mai de chaque année.

Plan d'action

3. Au cours des deux prochaines années (2011 à 2012), le projet de renforcement des institutions aura pour objectif principal de maintenir l'élimination complète des CFC, des halons et des autres substances, et de bloquer la consommation de HCFC conformément au Protocole de Montréal. Ses activités principales seront les suivantes :

- a) Assurer la pérennité des activités du bureau de l'ozone ;
- b) Poursuivre la diffusion de l'information et la sensibilisation des décideurs, des parties prenantes et du grand public ;

- c) Coordonner la mise en œuvre des activités du plan de gestion de l'élimination des HCFC ;
- d) Faciliter l'application des mesures de réglementation visant à prévenir l'importation et l'utilisation des SAO dans le cadre de la réglementation de l'Union économique et monétaire ouest-africaine sur les SAO ;
- e) Recueillir et communiquer les données au Secrétariat de l'ozone et communiquer les progrès relatifs au programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral.

Burkina Faso : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Nov-93	83 500
	Phase II : Mai-97	55 700
	Phase III : Mar-99	55 700
	Phase IV : Mar-01	55 700
	Phase V : Nov-02	72 410
	Phase VI : Déc-04	72 410
	Phase VII : Nov-06	72 410
	Phase VIII : Nov-08	72 410
	Total:	540 240
Somme demandée pour la prorogation (phase IX) (\$US) :		72 410
Somme recommandée pour l'approbation de la phase IX (US \$) :		72 410
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase IX pour le Fonds multilatéral (\$US) :		72 410
Date d'approbation du programme de pays :		1993
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO) :		32,7
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		36,3
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		5,3
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :		
a) Annexe A, groupe I (CFC)		0,0
b) Annexe A, groupe II (Halons)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
f) Annexe C, groupe I (HCFC)		26,7
	Total:	26,7
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :		1 536 340
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :		1 443 329
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :		76,8
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :		74,8

4. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement :	185 000
b)	Renforcement des institutions :	540 240
c)	Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	811 100
Total :		1 536 340

Rapport périodique

5. Les activités exécutées en 2009 et en 2010 dans le cadre du projet de renforcement des institutions pour le Burkina Faso ont été satisfaisantes. Au cours de cette période, le projet de renforcement des institutions a eu pour objectif principal de réaliser et de maintenir l'élimination complète des principales substances appauvrissant la couche d'ozone, dont les CFC, avant le 1^{er} janvier 2010, surtout dans le cadre des activités du Bureau national de l'ozone, dont :

- a) Des activités de sensibilisation du public à la télévision et à la radio, la production de matériel de sensibilisation dont des activités dans le cadre des célébrations annuelles de la Journée internationale de protection de la couche d'ozone et la communication avec les décideurs ;
- b) La diffusion d'information sur de nouvelles technologies et les substances de remplacement des SAO ;
- c) La promotion et la coordination des activités d'élimination mises de l'avant dans le programme de pays ;
- d) L'application du programme de permis et des mesures législatives relatives aux SAO dont le bromure de méthyle, les halons, les solvants, etc. ;
- e) La surveillance et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO ;
- f) L'organisation, la mise en œuvre et la surveillance des activités de formation prévues dans le plan de gestion de l'élimination finale ;
- g) La liaison entre le gouvernement du Burkina Faso et les organisations internationales compétentes (Secrétariat du Fonds multilatéral, Secrétariat de l'ozone, agences d'exécution, etc.) ;
- h) La communication des données sur la consommation de l'année précédente au Secrétariat de l'ozone, conformément aux exigences de remise de rapport de l'article 7 du Protocole avant le 30 septembre (avant le 30 juin, si possible) de chaque année ;
- i) Les rapports sur les progrès de l'année précédente dans la mise en œuvre des programmes de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral avant le 1^{er} mai de chaque année.

Plan d'action

6. Au cours des deux prochaines années (2011 à 2012), le projet de renforcement des institutions aura pour objectif principal de maintenir l'élimination complète des CFC, des halons et des autres substances, et de bloquer la consommation de HCFC conformément au Protocole de Montréal. Ses activités principales seront les suivantes :

- a) Assurer la pérennité des activités du bureau de l'ozone ;
- b) Poursuivre la diffusion de l'information et la sensibilisation des décideurs, des parties prenantes et du grand public ;
- c) Coordonner la mise en œuvre des activités du plan de gestion de l'élimination des HCFC ;
- d) Faciliter l'application des mesures de réglementation visant à prévenir l'importation et l'utilisation des SAO dans le cadre de la réglementation de l'Union économique et monétaire ouest-africaine sur les SAO ;
- e) Recueillir et communiquer les données au Secrétariat de l'ozone et communiquer les progrès relatifs au programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral.

Îles Cook : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Départ	Déc-04
	Phase I :	Nov-06
	Phase II, 1 ^{re} année :	Nov-07
	Phase II, 2 ^e année :	Nov-09
	Total:	77 500
Somme demandée pour la prorogation (phase III) (\$US) :		60 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase III (US \$) :		60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase III pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		2004
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (2003) (tonnes PAO) :		0,0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		1,7
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :		
a) Annexe A, groupe I (CFC)		0,0
b) Annexe A, groupe II (Halone)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
f) Annexe C, groupe I (HCFC)		0,0
	Total:	0,0

Résumé du projet et du profil du pays	
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :	99 500
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	34 723
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :	1,4
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	0,0

7. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	0
b) Renforcement des institutions :	77 500
c) Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	22 000
Total :	99 500

Rapport périodique

8. Le fait saillant de ce rapport est sans aucun doute l'adoption de la réglementation sur les SAO. Un atelier de formation des agents de douane et des techniciens a été présenté en décembre 2009 afin d'assurer le suivi à la réglementation. Un atelier de formation a aussi été présenté en octobre 2009. Il a été suivi de la mise sur pied d'un programme de permis d'importation. Les deux ateliers de formation ont été tenus dans le cadre de la coopération Sud-Sud avec Fidji, avec le soutien du PNUE. Les codes de SAO ont été inclus dans la réglementation des douanes à ce jour, qui recevra sans doute l'appui définitif du Parlement, en décembre 2010. La Journée internationale de la protection de la couche d'ozone de 2010 a été célébrée de concert avec la campagne Nettoyons la planète, le 25 septembre, au cours de laquelle l'accent a été mis sur la vérification et la récupération des frigorigènes dans les appareils défectueux. Une campagne a été tenue une semaine avant la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone exhortant le grand public à déclarer leur équipement défectueux. La réponse à cette invitation a été très encourageante.

Plan d'action

9. Le plan d'action met l'accent sur l'achèvement de la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC aux fins de présentation du plan de gestion de l'élimination des HCFC des Îles Cook au Comité exécutif. Le gouvernement des Îles Cook travaillera en étroite collaboration avec le service des douanes afin de resserrer les contrôles douaniers, et aussi avec les autres parties prenantes pour assurer la remise des rapports dans les délais prévus.

Côte d'Ivoire : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I :	Juil-94 122 810
Phase II :	Nov-98 81 800
Phase III, 1 ^{re} année	Jul-04 53 170
Phase III, 2 ^e année	Avr-06 53 170
Phase IV :	Nov-07 106 340

Résumé du projet et du profil du pays	
Total:	417 290
Somme demandée pour la prorogation (phase V) (\$US) :	106 340
Somme recommandée pour l'approbation de la phase V (US \$) :	106 340
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase V pour le Fonds multilatéral (\$US) :	106 340
Date d'approbation du programme de pays :	1994
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO) :	297,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	294,2
b) Annexe A, groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	8,1
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :	
a) Annexe A, groupe I (CFC)	12,0
b) Annexe A, groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
f) Annexe C, groupe I (HCFC)	12,1
Total:	24,1
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :	4 213 397
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	1 439 168
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :	467,4
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	148,4

10. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement :	2 865 957
b)	Renforcement des institutions :	417 290
c)	Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	930 150
Total:		4 213 397

Rapport périodique

11. Les activités exécutées en 2009 et en 2010 dans le cadre du projet de renforcement des institutions pour la Côte d'Ivoire ont été satisfaisantes. Au cours de cette période, le projet de renforcement des institutions a eu pour objectif principal de réaliser et de maintenir l'élimination complète des principales substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), dont les CFC, avant le 1^{er} janvier 2010, surtout dans le cadre des activités du Bureau national de l'ozone, dont :

- a) Des activités de sensibilisation du public à la télévision et à la radio, la production de matériel de sensibilisation dont des activités dans le cadre des célébrations annuelles de la Journée internationale de protection de la couche d'ozone et la communication avec les décideurs ;

- b) La diffusion d'information sur de nouvelles technologies et les substances de remplacement des SAO ;
- c) La promotion et la coordination des activités d'élimination mises de l'avant dans le programme de pays ;
- d) L'application du programme de permis et des mesures législatives relatives aux SAO dont le bromure de méthyle, les halons, les solvants, etc. ;
- e) La surveillance et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO ;
- f) L'organisation, la mise en œuvre et la surveillance des activités de formation prévues dans le plan de gestion de l'élimination finale ;
- g) La liaison entre le gouvernement de la Côte d'Ivoire et les organisations internationales compétentes (Secrétariat du Fonds multilatéral, Secrétariat de l'ozone, agences d'exécution, etc.) ;
- h) La communication des données sur la consommation de l'année précédente au Secrétariat de l'ozone, conformément aux exigences de remise de rapport de l'article 7 du Protocole avant le 30 septembre (avant le 30 juin, si possible) de chaque année ;
- i) Les rapports sur les progrès de l'année précédente dans la mise en œuvre des programmes de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral avant le 1^{er} mai de chaque année.

Plan d'action

12. Au cours des deux prochaines années (2011 à 2012) le projet de renforcement des institutions aura pour objectif principal de maintenir l'élimination complète des CFC, des halons et des autres substances, et de bloquer la consommation de HCFC conformément au Protocole de Montréal. Ses activités principales seront les suivantes :

- a) Assurer la pérennité des activités du bureau de l'ozone ;
- b) Poursuivre la diffusion de l'information et la sensibilisation des décideurs, des parties prenantes et du grand public ;
- c) Coordonner la mise en œuvre des activités du plan de gestion de l'élimination des HCFC ;
- d) Faciliter l'application des mesures de réglementation visant à prévenir l'importation et l'utilisation des SAO dans le cadre de la réglementation de l'Union économique et monétaire ouest-africaine sur les SAO ;
- e) Recueillir et communiquer les données au Secrétariat de l'ozone et communiquer les progrès relatifs au programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral.

République démocratique du Congo : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Mar-99	32 270
	Phase II : Déc-00	64 540
	Phase III : Juil-05	64 540
	Phase IV : Juil-07	64 540
	Phase V : Juil-09	48 405
	Total:	274 295
Somme demandée pour la prorogation (phase VI) (\$US) :		64 540
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VI (US \$) :		64 540
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase VI pour le Fonds multilatéral (\$US) :		64 540
Date d'approbation du programme de pays :		1999
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1996) (tonnes PAO) :		552,9
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		665,7
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		218,7
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		15,3
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		4,7
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		1,5
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :		
a) Annexe A, groupe I (CFC)		4,0
b) Annexe A, groupe II (Halons)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
f) Annexe C, groupe I (HCFC)		85,7
	Total:	89,7
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :		3 627 947
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :		2 897 101
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :		350,4
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :		292,2

13. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement :	2 062 680
b)	Renforcement des institutions :	274 295
c)	Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 290 972
	Total:	3 627 947

Rapport périodique

14. Les activités exécutées en 2009 et en 2010 dans le cadre du projet de renforcement des institutions pour la République démocratique du Congo ont été satisfaisantes. Au cours de cette période,

le projet de renforcement des institutions a eu pour objectif principal de réaliser et de maintenir l'élimination complète des principales substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), dont les CFC, avant le 1^{er} janvier 2010.

15. Le Bureau national de l'ozone a mis sur pied un programme de sensibilisation et de formation pour les agents de douane et les techniciens en réfrigération à l'échelle du pays.

16. La République démocratique du Congo a communiqué ses données pour l'année 2009 au Secrétariat de l'ozone et au Secrétariat du Fonds multilatéral.

Plan d'action

17. Le Bureau national de l'ozone poursuivra le programme de formation des techniciens du secteur de la réfrigération et des agents de douane afin d'y intégrer la gestion des HCFC. Le Bureau national de l'ozone poursuivra également son programme de rayonnement par l'entremise des médias de masse, des organisations non gouvernementales (ONG), la distribution de brochures et des rencontres avec les écoles et les universités. Le programme de rayonnement portera plus particulièrement sur les HCFC.

18. Au cours de la prochaine période, le Bureau national de l'ozone :

- a) Coordonnera la mise en œuvre de la réglementation sur les SAO comprenant les HCFC ;
- b) Coordonnera la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC ;
- c) Recueillera et communiquera les données exigées par les différents Secrétariats ;
- d) Participera régulièrement à toutes les réunions du réseau ODSNET-AF ;
- e) Coordonnera les activités de rayonnement, dont la Journée internationale de protection de la couche d'ozone, dans les différents médias et au moyen de conférences dans les écoles et dans les campus,

Dominique : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Nov-98	30 000
	Phase II, 1 ^{re} année : Avr-04	13 000
	Phase II, 2 ^e année : Avr-05	13 000
	Phase III : Nov-06	60 000
	Phase IV : Nov-08	60 000
	Total:	176 000
Somme demandée pour la prorogation (phase V) (\$US) :		60 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase V (US \$) :		60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase V pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		1998
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1997) (tonnes PAO) :		1,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		1,5

Résumé du projet et du profil du pays	
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :	
a) Annexe A, groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, groupe II (Halons)	0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
f) Annexe C, groupe I (HCFC)	0,4
Total:	0,4
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :	573 000
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	289 195
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :	0,7
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	0,0

19. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
a) Projets d'investissement :		63 000
b) Renforcement des institutions :		176 000
c) Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :		334 000
Total:		573 000

Rapport périodique

20. La Dominique a réalisé la plupart des activités entreprises avec grand succès. Tous les secteurs sont mieux informés et en connaissent davantage sur les engagements et les obligations de la Dominique à l'égard du Protocole de Montréal. Il y a un niveau élevé de coopération et d'harmonisation des activités du Protocole de Montréal chez les responsables de la gestion durable de l'environnement au pays grâce à la participation du public, du secteur privé et des ONG.

Plan d'action

21. Les activités prévues pour la prochaine phase, de juillet 2010 à juin 2011, portent sur plusieurs enjeux :

- a) Maintenir une consommation nulle des CFC, du bromure de méthyle et des halons du groupe I de l'annexe A ;
- b) Maintenir la réglementation et la surveillance de l'application du programme de permis d'importation/exportation ;
- c) Poursuivre la mise en œuvre nationale du plan de gestion de l'élimination finale et le respect des exigences des agences d'exécution en activité dans le cadre de ce projet ;

- d) Développer et mettre en œuvre le plan de gestion de l'élimination des HCFC, ce qui exigera l'augmentation du nombre de membres du comité directeur national de l'ozone afin d'y inclure l'industrie hôtelière, des experts en architecture, et des ingénieurs civils et mécaniques, car l'adoption de technologies sans HCFC est nécessaire à la gestion des éléments de référence. Le travail parallèle avec les parties prenantes possédant des stocks nationaux à base de HCFC doit être abordé ;
- e) Maintenir l'engagement de la Dominique envers le Protocole de Montréal pour l'élimination des SAO ;
- f) Poursuivre les activités d'éducation du public afin de sensibiliser davantage le grand public ainsi que les responsables de politiques et les décideurs et de maintenir la priorité de la protection de la couche d'ozone.

République dominicaine : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Juil-95	155 000
Phase II : Nov-99	103 000
Phase III : Avr-03	134 333
Phase IV : Avr-06	134 333
Phase V : Nov-08	134 333
Total:	660,999
Somme demandée pour la prorogation (phase VI) (\$US) :	134 333
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VI (US \$) :	134 333
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase VI pour le Fonds multilatéral (\$US) :	134 333
Date d'approbation du programme de pays :	1995
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO) :	870,0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	539,8
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	4,2
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	29,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	3,6
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	104,2
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :	
a) Annexe A, groupe I (CFC)	28,3
b) Annexe A, groupe II (Halons)	0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
f) Annexe C, groupe I (HCFC)	48,5
Total:	76,8
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :	6 738 335
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	5 608 912
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :	667,0
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	680,3

22. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement :	4 302 354
b)	Renforcement des institutions :	660 999
c)	Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 774 982
Total:		6 738 335

Rapport périodique

23. Le rapport d'élimination finale de la phase V sur les progrès dans la mise en œuvre du programme de pays pour l'élimination des SAO visés par le Protocole de Montréal contient des données véridiques. Ces données sont disponibles pour une vérification subséquente.

Plan d'action

24. Les activités prévues pour la prochaine phase, de juillet 2010 à juin 2011, portent sur plusieurs enjeux :

- a) Poursuivre la gestion de la conformité ;
- b) Poursuivre la réglementation et la surveillance du programme de permis d'importation ;
- c) Aider le correspondant national à entretenir des liens avec les autorités du pays ;
- d) Déterminer la consommation de référence de HCFC du pays et évaluer avec les techniciens en réfrigération des stratégies pour éliminer graduellement leur utilisation, ainsi que les substances de remplacement des HCFC ;
- e) Gérer le processus de préparation et de mise en œuvre de la stratégie du pays pour la première étape de l'élimination des HCFC ;
- f) Développer et mettre en œuvre le plan de gestion de l'élimination des HCFC, qui exigera l'augmentation du nombre de membres du comité directeur national de l'ozone afin d'y inclure l'industrie hôtelière, des experts en architecture, et des ingénieurs civils et mécaniques, car l'adoption de technologies sans HCFC est nécessaire à la gestion des éléments de référence. Le travail parallèle avec les parties prenantes possédant des stocks nationaux à base de HCFC doit être abordé ;
- g) Poursuivre les activités d'éducation du public afin de sensibiliser davantage le grand public ainsi que les responsables de politiques et les décideurs, et de maintenir la priorité de la protection de la couche d'ozone.

Gabon : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Mai-97	45 600
	Phase II : Déc-00	30 400
	Phase III : Juil-02	39 520
	Phase IV : Déc-04	60 000
	Phase V : Nov-06	60 000
	Phase VI : Nov-08	60 000
	Total :	295 520
Somme demandée pour la prorogation (phase VII) (\$US) :		60 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VII (US \$) :		60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase VII pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		1997
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO) :		229,0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		10,3
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :		
a) Annexe A, groupe I (CFC)		0,0
b) Annexe A, groupe II (Halons)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
f) Annexe C, groupe I (HCFC)		29,7
	Total:	29,7
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :		1 136 367
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :		1 045 685
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :		22,5
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :		22,4

25. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement :	90 000
b)	Renforcement des institutions :	295 520
c)	Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	750 847
	Total:	1 136 367

Rapport périodique

26. La mise en œuvre des activités liées au Protocole de Montréal au Gabon a été réalisée de manière satisfaisante. Le Bureau national de l’ozone a mis en œuvre les activités requises dans le cadre du soutien aux institutions et du plan d’élimination des CFC au cours de la période visée par le rapport. Le Bureau national de l’ozone a entrepris un programme de rayonnement, de formation des dirigeants, des agents de douane et des techniciens en réfrigération.

27. Le Gabon a communiqué ses données de 2009 au Secrétariat de l’ozone et au Secrétariat du Fonds multilatéral. Le pays a réalisé une réduction de 100 pour cent de ses CFC à la date limite et a prévu des activités afin de maintenir une consommation nulle de CFC.

Plan d’action

28. Au cours de la prochaine période, le Gabon concentrera ses efforts sur la mise en œuvre du plan de gestion de l’élimination des HCFC et le maintien des gains réalisés grâce au plan de gestion de l’élimination finale.

29. Le Bureau national de l’ozone poursuivra le programme de formation des techniciens du secteur de la réfrigération et des agents de douane afin d’y intégrer la gestion des HCFC. Le Bureau national de l’ozone poursuivra également son programme de rayonnement par l’entremise des médias, des organisations non gouvernementales (ONG) et la distribution de matériel de rayonnement tel que des journaux, des brochures et des dépliants aux autres industries et autres parties prenantes.

30. Le Bureau national de l’ozone recueillera et communiquera les données requises par les différents secrétariats et participera régulièrement à toutes les réunions du réseau IDSONET-AF.

Jamaïque : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d’exécution :	PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Oct-96	66 000
Phase II : Nov-99	44 000
Phase III : Déc-01	44 000
Phase IV : Juil-03	57 200
Phase V : Nov-05	60 000
Phase VI : Juil-08	60 000
Total:	331 200
Somme demandée pour la prorogation (phase VII) (\$US) :	60 000
Somme recommandée pour l’approbation de la phase VII (US \$) :	60 000
Coût d’appui d’agence (\$US) :	0
Coût total de la phase VII pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Date d’approbation du programme de pays :	1996
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO) :	151,9
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	93,2
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	1,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	2,8
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	1,4
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	4,9

Résumé du projet et du profil du pays	
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :	
a) Annexe A, groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, groupe II (Halons)	0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	1,3
f) Annexe C, groupe I (HCFC)	18,2
Total:	19,5
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :	2 213 135
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	1 948 641
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :	169,7
SAO éliminées (en date de décembre 2010)	158,9

31. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	596 000
b) Renforcement des institutions :	331 200
c) Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 285 935
Total:	2 213 135

Rapport périodique

32. Le rapport final de la phase novembre 2008 à novembre 2009 du projet précise les activités entreprises, les résultats prévus et les résultats obtenus, ce qui aide à établir le succès de la phase à l'étude. Il comprend également le budget et les dépenses approuvés pour chacun des postes budgétaires ou de dépense. Voici un sommaire des activités entreprises :

- a) Des affiches sur le Protocole de Montréal et événements connexes ont été installées pour les célébrations de la Journée mondiale de l'environnement et la Semaine nationale de sensibilisation à l'environnement (juin 2009 et juin 2010) ;
- b) Célébrations de la Journée internationale de protection de la couche d'ozone (septembre 2009 et septembre 2010) :
 - i) Mise en onde d'annonces radio de 30 secondes sur le Protocole de Montréal et questions connexes ;
 - ii) Passage d'annonces dans le journal national ;
 - iii) Aménagement d'étalages à l'Agence nationale de l'environnement et de la planification et à la Bibliothèque principale à Kingston ;
 - iv) Interview à la radio afin de promouvoir la journée et ses activités ;
 - v) Présentation du dessin animé « Ozzy Ozone » à la station de télévision nationale ;

- vi) Diffusion d'information sur la page Facebook de l'Agence nationale de l'environnement et de la planification et sur Twitter ;
- c) Lettres de recommandation accordant une exemption de droits de douane lors de l'importation d'équipement écologique proposées au bureau du premier ministre (janvier, avril, juin juillet, août, septembre, octobre et décembre 2009, janvier 2010) ;
- d) Examen du programme de pays et remise du rapport périodique au Secrétariat du Fonds multilatéral (avril 2009 et 2010) ;
- e) Données sur la consommation et la production de SAO, les exportations et les cas de commerce illicite de SAO documentées et communiquées au Secrétariat de l'ozone (avril 2010 et avril 2010).

Plan d'action

33. Le plan d'action de la prochaine phase précise les activités attendues ou prévues, et les dépenses prévues. Les activités à entreprendre sont les mêmes qu'à la phase précédente. Des mesures ont été tentées afin de rendre les activités mesurables et de mesurer le succès de la mise en œuvre.

34. Les mesures de sensibilisation du public contribueront au processus d'élimination des HCFC. Voici un sommaire des actions prévues pour l'étape 2010-2012 du projet :

- a) Sensibilisation accrue du public sur le Protocole de Montréal et ses questions connexes :
 - i) En aménageant des stands lors des activités scolaires pertinentes ; en diffusant des dépliants et des affiches lors des activités pertinentes ; en assurant la participation du Bureau national de l'ozone à toute autre activité touchant la protection de l'environnement ;
- b) Utilisation des médias imprimés et électroniques afin de diffuser l'information pertinente ;
- c) Célébration de la Journée internationale de protection de la couche d'ozone (septembre 2011 et septembre 2012) par le biais d'activités telles que des articles et des billets dans les médias imprimés ; des entrevues dans les médias électroniques et des expositions ;
- d) Révision de la demande d'une exemption de droits de douane lors de l'importation d'équipement écologique et des lettres de recommandation à ce sujet présentées au bureau du premier ministre, comme demandé tout au long de la phase du projet ;
- e) Examen du programme de pays et remise du rapport sur les progrès au Secrétariat du Fonds multilatéral avant le 1^{er} mai 2011 et 2012 ;
- f) Données sur la consommation et la production de SAO, les exportations et les cas de commerce illicite de SAO documentées et communiquées au Secrétariat de l'ozone (juin ou 30 septembre 2011 et 2012).

Kenya : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUD/PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
Phase I :	Mar-93	175 000
Phase II :	Juil-98	116 667
Phase III :	Déc-00	116 667
Phase IV :	Nov-02	151 667
Phase V :	Déc-04	151 667
Phase VI, 1 ^{re} année :	Juil-07	75 833
Phase VI, 2 ^e année :	Juil-08	75 833
Phase VII :	Juil-09	107 431
	Total:	970 765
Somme demandée pour la prorogation (phase VIII) (\$US) :		151 667
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VIII (US \$) :		151 667
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase VIII pour le Fonds multilatéral (\$US) :		151 667
Date d'approbation du programme de pays :		1994
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO) :		550,8
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		239,5
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		5,3
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		65,9
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		1,1
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		217,5
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :		
a) Annexe A, groupe I (CFC)		0,0
b) Annexe A, groupe II (Halons)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		3,6
f) Annexe C, groupe I (HCFC)		54,7
	Total:	58,3
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :		5 984 101
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :		4 735 744
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :		654,7
SAO éliminées (en date de décembre 2010)		327,2

35. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	3 572 919
b) Renforcement des institutions :	970 765
c) Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 440 417
	Total:
	5 984 101

Rapport périodique

36. La mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal au Kenya se déroule avec succès. Au cours de la période visée par le rapport, le Bureau national de l’ozone du Kenya a mis en œuvre les activités requises pour le renforcement des institutions et le plan de gestion de l’élimination finale. Le Bureau national de l’ozone a appliqué la réglementation sur les SAO en exécutant le programme de permis et de quotas. Le pays a créé une instance pour appliquer le programme de permis et de quotas à l’importation des SAO. Le Bureau national de l’ozone a entrepris un programme de sensibilisation, formé des agents de douane et des techniciens en réfrigération, et a mis en œuvre un projet d’élimination du bromure de méthyle ainsi que des plans de gestion de l’élimination finale pour les CFC.

Plan d’action

37. Le Bureau national de l’ozone est l’autorité responsable de coordonner la mise en œuvre du programme de renforcement des institutions et de la surveillance de la mise en œuvre du plan d’élimination en phase finale des CFC au sein du ministère de l’Environnement et des Ressources naturelles. Le pays s’efforcera de mettre en œuvre son plan d’action visant à assurer la pérennité de la conformité au Protocole de Montréal. Le Bureau national de l’ozone poursuivra le programme de formation des techniciens en réfrigération, de même que la formation des nouveaux agents de douane et des agents en poste non formés, afin d’assurer le soutien à la mise en œuvre et à l’application de la réglementation sur les SAO par le biais de mesures de réglementation des HCFC. Le Bureau national de l’ozone poursuivra son programme de sensibilisation par le biais des médias de masse, les ONG, des ateliers et la distribution de matériel de sensibilisation tel que les journaux, les brochures, les dépliants et autres à l’industrie et aux parties prenantes.

Lesotho : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d’exécution :		PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Oct-96	30 000
	Phase II: Nov-99	20 000
	Phase III : Avr-05	26 000
	Phase IV : Nov-07	60 000
	Total:	136 000
Somme demandée pour la prorogation (phase V) (\$US) :		60 000
Somme recommandée pour l’approbation de la phase V (US \$) :		60 000
Coût d’appui d’agence (\$US) :		0
Coût total de la phase V pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date d’approbation du programme de pays :		1996
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO) :		5,6
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
	a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	5,1
	b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,2
	c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
	d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
	e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,1

Résumé du projet et du profil du pays	
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :	
a) Annexe A, groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, groupe II (Halons)	0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
f) Annexe C, groupe I (HCFC)	10,3
Total:	10,3
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :	504 395
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	383 691
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :	6,2
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	6,4

38. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	127 300
b) Renforcement des institutions :	136 000
c) Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	241 095
Total:	504 395

Rapport périodique

39. La mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal se poursuit avec succès au Lesotho. Au cours de la période visée par le rapport, le Bureau national de l'ozone du Lesotho a mis en œuvre les activités requises pour le renforcement des institutions et le plan de gestion de l'élimination finale des CFC. La réglementation sur les SAO a récemment été mise au point et est en attente de l'approbation du gouvernement. Le Bureau national de l'ozone a entrepris un programme de sensibilisation et de formation des agents de douane, des techniciens en réfrigération et autres parties prenantes.

40. Le Lesotho a communiqué ses données de 2009 au Secrétariat de l'ozone et au Secrétariat du Fonds multilatéral. Le pays a réussi l'élimination complète de ses CFC avant la date butoir et devrait être en mesure de maintenir une consommation nulle de CFC en poursuivant la mise en œuvre des activités en cours au pays.

Plan d'action

41. Le Bureau national de l'ozone est l'autorité responsable de coordonner la mise en œuvre du programme de renforcement des institutions et de surveiller la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale des CFC. Le Bureau national de l'ozone du Lesotho poursuivra le programme de formation des techniciens en réfrigération et des agents de douane afin de les préparer à l'entrée en vigueur de la réglementation sur les SAO, qui devrait être approuvée sous peu. Le Bureau national de l'ozone poursuivra son programme de sensibilisation par le biais des médias de masse, des ONG, des ateliers et de la distribution de matériel de sensibilisation tel que les journaux, les brochures, les dépliants et autres à l'industrie et aux parties prenantes.

Myanmar : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Nov-99	76 000
	Phase II, 1 ^{re} année : Juil-09	30 000
	Total:	106 000
Somme demandée pour la prorogation (phase II, 2 ^e année) (\$US) :		30 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase II, 2 ^e année (US \$) :		30 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase II, 2 ^e année pour le Fonds multilatéral (\$US) :		30 000
Date d'approbation du programme de pays :		1999
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1998) (tonnes PAO) :		52,3
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		54,3
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		3,4
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :		
a) Annexe A, groupe I (CFC)		0,0
b) Annexe A, groupe II (Halons)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
f) Annexe C, groupe I (HCFC)		4,1
	Total:	4,1
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2008
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :		406 000
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :		259 471
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :		46,2
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :		32,1

42. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :		0
b) Renforcement des institutions :		106 000
c) Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :		300 000
	Total:	406 000

Rapport périodique

43. Au cours de la mise en œuvre de la phase II, le Bureau national de l'ozone/Commission nationale des affaires environnementales a concentré ses efforts sur la mise au point du programme de permis. La réglementation sur l'ozone a été envoyée au bureau du procureur en juillet 2010, aux fins d'approbation. Entre temps, le Bureau national de l'ozone/Commission nationale des affaires environnementales a entrepris la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC en confiant à l'Association des

ingénieurs du Myanmar le mandat d'exécuter le sondage sur les HCFC. L'atelier sur la collecte de données pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC a été présenté à Yangon, le 13-14 septembre 2010. Le PNUE et l'ONUDI y ont participé. En ce qui concerne les activités de sensibilisation, le Bureau national de l'ozone/Commission nationale des affaires environnementales a organisé un concours de design pour le timbre commémorant le 25^e anniversaire de la Convention de Vienne. Le Bureau national de l'ozone/Commission nationale des affaires environnementales a aussi organisé les célébrations de la Journée internationale de protection de la couche d'ozone le 15 septembre 2010, comprenant une séance de lecture de documents. Les données sur l'importation de SAO sont en voie d'être recueillies.

Plan d'action

44. Après l'adoption de la réglementation sur l'ozone, en 2011, le Bureau national de l'ozone/Commission nationale des affaires environnementales travaillera en étroite collaboration avec le ministère du Commerce et le département des douanes afin de confirmer le procédé et de faire en sorte que les importations et les exportations de SAO seront surveillées et effectuées dans le respect de la réglementation.

45. La collecte des données pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC commencera le 15 octobre 2010. Le plan de gestion de l'élimination des HCFC devrait être soumis en avril 2011.

46. Bureau national de l'ozone/Commission nationale des affaires environnementales prévoit achever en 2011 le processus qui permettra au Myanmar d'accéder aux Amendements de Beijing et de Montréal. Ce processus exige la consultation des ministères concernés et du bureau du procureur général afin d'obtenir les commentaires pour l'accession. Le timbre poste commémorant la Journée de protection de la couche d'ozone sera émis au cours de la prochaine période.

Sainte-Lucie : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Fév-97	36 580
Phase II : Mar-00	24 400
Phase III : Juil-02	31 200
Phase IV : Juil-04	31 200
Phase V : Juil-06	60 000
Phase VI : Juil-08	60 000
Total:	243 380
Somme demandée pour la prorogation (phase VII) (\$US) :	60 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VII (US \$) :	60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase VII pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	1995
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO) :	6,6
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	8,3
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0

Résumé du projet et du profil du pays	
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :	
a) Annexe A, groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, groupe II (Halons)	0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
f) Annexe C, groupe I (HCFC)	0,4
Total:	0,4
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :	836 230
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	692 708
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :	11,3
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	7,1

47. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	205 000
b) Renforcement des institutions :	243 380
c) Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	387 850
Total:	836 230

Rapport périodique

48. Le rapport final fait état des réalisations du projet de renforcement des institutions pour la durée de la phase VI du projet de renforcement des institutions, Le Bureau national de l'ozone a réussi à exécuter ses travaux et ainsi permis à Sainte-Lucie de demeurer conforme au Protocole de Montréal. Le fait que le pays ait réussi à éliminer ses CFC avant la date limite de 2010 est louable. Des progrès ont été accomplis avec le ministère des Douanes et de l'Accise au cours des dernières étapes du projet de renforcement des institutions, afin d'améliorer la mise en œuvre du programme de permis, en ayant recours au système douanier informatisé mondial et à ++, afin de « signaler » les CFC et les produits à base de CFC, et franchir des étapes en vue de conclure un mémoire d'entente pour la mise en œuvre et l'exploitation d'un réseau de technologie de l'information et des communications et enfin, franchir des étapes en vue de la mise sur pied d'un programme de permis électronique. Ce programme aiderait énormément Sainte-Lucie dans la collecte des données et la mise en œuvre d'un programme de permis alors que Sainte-Lucie entreprendra l'élimination des HCFC et exigera des permis pour tous les frigorigènes. Les questions relatives à la protection de la couche d'ozone sont demeurées au premier plan des priorités des décideurs au cours de la période, et des liens plus étroits ont été créés avec le bureau des changements climatiques du pays.

Plan d'action

49. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone tentera de resserrer son programme de permis en utilisant la technologie de l'Internet et en profitant des avantages qu'offrent le système douanier informatisé mondial et ++. Le plan de gestion de l'élimination des HCFC sera mis au point et approuvé aux fins de mise en œuvre, ce qui préparera Sainte-Lucie pour l'élimination accélérée des HCFC. Les campagnes de sensibilisation et d'éducation du public

se poursuivront en mettant l'accent sur l'élimination des HCFC, les liens avec les changements climatiques et l'importance d'examiner des solutions de remplacement qui auront des bienfaits climatiques et énergétiques. Sainte-Lucie souhaite demeurer active dans les négociations internationales et régionales qui mettent en évidence les défis auxquels se heurtent les pays à très faible volume de consommation et les mesures nécessaires pour les aider à mettre en œuvre le Protocole de Montréal.

Saint-Vincent-et-les-Grenadines : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Juil-98	30 300
	Phase II, 1 ^{re} année : Avr-04	13 130
	Phase II, 2 ^e année : Avr-05	30 000
	Phase III : Nov-06	60 000
	Phase IV : Juil-09	40 000
	Total:	173 430
Somme demandée pour la prorogation (phase IV) (\$US) :		20 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase IV (US \$) :		20 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase IV pour le Fonds multilatéral (\$US) :		20 000
Date d'approbation du programme de pays :		1998
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1996) (tonnes PAO) :		3,6
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		1,8
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :		
a) Annexe A, groupe I (CFC)		0,0
b) Annexe A, groupe II (Halons)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
f) Annexe C, groupe I (HCFC)		0,4
	Total:	0,4
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :		620 430
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :		411 625
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :		2,1
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :		2,1

50. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement :	128 000
b)	Renforcement des institutions :	173 430
c)	Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	319 000
Total:		620 430

Rapport périodique

51. Les activités suivantes ont été réalisées :

- a) Formation sur les climatiseurs d'automobile : Le Bureau national de l'ozone a présenté un atelier sur « les pratiques exemplaires, la récupération, le recyclage, la réutilisation et l'adaptation des climatiseurs d'automobile », du 11 au 13 février 2010. Trente-six (36) techniciens ont ensuite obtenu leur accréditation en pratiques exemplaires, récupération, recyclage, réutilisation et adaptation des climatiseurs d'automobile le 27 mai 2010 à la suite de la formation en climatiseurs d'automobile reçue en février.
- b) Consultation des parties prenantes du plan de gestion de l'élimination des HCFC : Le Bureau national de l'ozone a entrepris une consultation des parties prenantes le 16 septembre 2010, afin de présenter les résultats du sondage sur le plan de gestion de l'élimination des HCFC et de discuter des détails du projet.
- c) Programme d'adaptation : Un premier tri visant à établir les besoins d'adaptation du public a été effectué. Les techniciens qui participeront à cette activité ont été repérés.
- d) Lancement du site Web sur l'ozone de Saint-Vincent-et-les-Grenadines : La création de ce site Web permettra au Bureau de joindre une plus grande part du public au sujet des questions liées à la couche d'ozone tout en créant un outil de recherche/information et en augmentant la visibilité du Bureau.

Plan d'action

52. Une réglementation et une surveillance suivies des importations afin de garantir que tous les frigorigènes entrant au pays sont triés par le service des douanes et d'éviter les importations illicites, et d'assurer que les rapports connexes sont remis au Bureau. L'application continue du programme de permis et de quotas sera aussi assurée.

- a) Amendements à la réglementation :
 - i) Agrément obligatoire des techniciens (seuls les techniciens agréés pourront importer/acheter des frigorigènes) ;
 - ii) Substances de remplacement plus économiques ;

- iii) Imposition de droits de permis pour toutes les importations de substances non écologiques ;
- iv) La réglementation sera amendée afin d'y inclure les HCFC ;
- b) Maintien des activités de sensibilisation du public afin de sensibiliser le grand public et les grands décideurs aux questions liées à l'appauvrissement et la protection de la couche d'ozone. La sensibilisation du public se fera dans le cadre des activités suivantes :
 - i) Visites et présentations dans les écoles ;
 - ii) Stands sur l'ozone dans les différentes activités environnementales ;
 - iii) Foires sur la couche d'ozone ;
 - iv) Offre d'assistance aux différents groupes environnementaux en fournissant de l'information sur la couche d'ozone ;
- c) Entretenir des liens étroits avec les parties prenantes.

Soudan : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Mar-94	168 300
Phase II : Juil-99	112 200
Phase III : Juil-01	112 200
Phase IV : Avr-04	145 860
Phase V : Juil-09	109 395
Total:	647 955
Somme demandée pour la prorogation (phase VI) (\$US) :	145 860
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VI (US \$) :	145 860
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase VI pour le Fonds multilatéral (\$US) :	145 860
Date d'approbation du programme de pays :	1994
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO) :	606,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	456,8
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	2,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	2,2
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	3,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :	
a) Annexe A, groupe I (CFC)	21,0
b) Annexe A, groupe II (Halons)	0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	1,8
f) Annexe C, groupe I (HCFC)	50,6
Total:	73,4

Résumé du projet et du profil du pays	
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :	3 482 243
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	2 731 771
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :	629,3
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	519,7

53. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a)	Projets d'investissement :	1 941 038
b)	Renforcement des institutions :	647 955
c)	Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	893 250
Total:		3 482 243

Rapport périodique

54. Le Soudan est conforme à tous points de vue aux étapes de réduction de toutes les substances réglementées. Le Bureau national de l'ozone a réussi à mener plusieurs activités, notamment : la mise en œuvre avec le Comité exécutif de l'accord pluriannuel sur le plan national d'élimination des CFC/tétrachlorure de carbone, l'organisation des programmes de formation et de renforcement des capacités pour les techniciens en réfrigération, les utilisateurs finaux de l'équipement à base de CFC, afin d'aider l'industrie à respecter les objectifs d'élimination des CFC, la réglementation des importations de CFC et d'équipement à base de CFC grâce à un programme de permis bien établi, la formation des agents de douane sur la détection des SAO et le fonctionnement de l'identificateur de frigorigènes et l'analyse chromatographique des gaz, et les réunions avec les importateurs et les utilisateurs de CFC afin d'assurer la pérennité des mesures de réglementation des CFC et la mise en œuvre des activités pour le développement et la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Soudan. D'importants efforts ont été déployés afin de travailler de concert avec les parties prenantes sur les nouvelles obligations relatives aux HCFC dans le cadre de consultations avec les secteurs public et privé. Le Soudan est un membre actif du réseau régional de l'ozone en Afrique anglophone et a participé à toutes les réunions des Groupes de travail à composition non limitée et des Réunions des Parties.

55. En ce qui concerne le cadre institutionnel, la responsabilité d'assurer la conformité au Protocole de Montréal a été confiée au ministère de l'Environnement et du Développement physique par l'entremise du Conseil supérieur sur l'environnement et les ressources naturelles. Le Bureau national de l'ozone, qui est en activité depuis 1995, relève directement du Conseil supérieur, tout en étant situé au ministère de l'Industrie. Un comité national de l'ozone agissant en qualité d'organe de consultation principal sur toutes les questions liées aux SAO a été formé en 1993, en guise de première étape en vue de la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Ce comité est responsable de la préparation de toutes les mesures d'élimination des SAO profitant de l'appui du gouvernement et du public. Il est présidé par le secrétaire général du Conseil supérieur de l'environnement et des ressources naturelles et est formé de représentants des ministères concernés, du département de la défense civile, de l'Université des sciences et de la technologie du Soudan, de l'Association soudanaise de la chambre de l'industrie, de l'Association des fabricants d'équipement de réfrigération et des principales sociétés importatrices. Le comité offre un vaste fondement pour la coopération et la coordination sur toutes les questions liées aux SAO. Il se réunit deux fois par mois. Ainsi, le Bureau national de l'ozone a réussi à créer de bonnes relations de travail avec

différents organes gouvernementaux, associations de l'industrie, ONG et groupes de citoyens qui appuient de près les activités d'élimination de SAO au pays.

Plan d'action

56. Le prochain défi, d'ici 2013, consiste à bloquer la consommation et la production de HCFC afin de réaliser l'élimination complète à l'échelle mondiale en 2030. Pour ce faire, il faut renforcer les capacités et obtenir l'appui nécessaire pour que le Bureau national de l'ozone puisse relever ce défi, c'est-à-dire préparer une stratégie et un plan d'action pour la conformité à l'échéance de 2013 concernant la consommation de 2013 et les réductions progressives qui suivront. Cette stratégie et ce plan d'action doivent inclure et donner la priorité à l'application de la réglementation sur l'importation des HCFC, suivre de plus près les quantités de HCFC importées et distribuées, examiner les interventions possibles au moyen de réglementations, telles que les restrictions s'appliquant à l'installation de nouvelles capacités ou l'expansion des capacités existantes dans la fabrication de produits à base de HCFC et le prolongement du programme de formation et d'équipement des agents de douane afin d'y inclure les HCFC, encourager la récupération, le recyclage et la régénération des HCFC en offrant une formation et de l'équipement adéquats, et améliorer les connaissances et les capacités du personnel dans les institutions des parties prenantes afin de mettre en œuvre les actions qui permettront de respecter l'échéance de 2013 pour la consommation de HCFC.

Togo : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I: Nov-97	70 000
	Phase II: Juil-02	60 667
	Phase III: Déc-04	60 667
	Phase IV: Nov-06	60 666
	Phase V: Nov-08	60 666
	Total:	312 666
Somme demandée pour la prorogation (phase VI) (\$US) :		60 666
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VI (US \$) :		60 666
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase VI pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 666
Date d'approbation du programme de pays :		1995
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1996) (tonnes PAO) :		33,8
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		39,8
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :		
a) Annexe A, groupe I (CFC)		1,0
b) Annexe A, groupe II (Halons)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
f) Annexe C, groupe I (HCFC)		20,5
	Total:	21,5

Résumé du projet et du profil du pays	
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :	1 231 166
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	924 740
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :	39,7
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	39,7

57. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	157 000
b) Renforcement des institutions :	312 666
c) Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	761 500
Total:	1 231 166

Rapport périodique

58. Le projet de renforcement des capacités du Togo a pour objectif principal de fournir un soutien technique et financier pour la mise en œuvre du programme de pays afin qu'il puisse respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal. Ses objectifs précis sont de :

- a) Mener une campagne exhaustive de sensibilisation du public à l'échelle nationale ;
- b) Mettre à jour la réglementation sur les importations de HCFC et d'équipement à base de HCFC ;
- c) Former les agents de douane afin qu'ils puissent mieux repérer les substances réglementées ;
- d) Mettre sur pied un système fiable pour recueillir des données et communiquer ces données et les progrès accomplis aux secrétariats ;

59. La mise en œuvre du projet de renforcement des institutions au Togo a mis fin avec succès à la coordination des activités du plan de gestion de l'élimination finale.

Plan d'action

60. Au cours des deux prochaines années, le PNUE consacrera ses efforts à aider le Togo à mettre en œuvre son plan de gestion de l'élimination finale avec succès et à confirmer les gains réalisés grâce au plan de gestion de l'élimination finale.

61. Au cours de la prochaine période, le Bureau national de l'ozone :

- a) Coordonnera la mise en œuvre de la réglementation sur les SAO, y compris les HCFC ;
- b) Coordonnera la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale ;
- c) Recueillera et communiquera les données exigées par les secrétariats ;

- d) Participera à toutes les réunions du réseau ODSNET-AF ;
- e) Coordonnera les activités de rayonnement dans les différents médias et au moyen de conférences dans les écoles et sur les campus, de même que les célébrations de la Journée internationale de protection de la couche d'ozone.

Tuvalu : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
Phase I :	Mar-02	17 500
Phase II, 1 ^{re} année :	Nov-06	7 583
Phase II, 2 ^e année :	Nov-08	30 000
	Total:	55 083
Somme demandée pour la prorogation (phase III) (\$US) :		60 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase III (US \$) :		60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase III pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		2002
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1999) (tonnes PAO) :		0,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		0,3
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :		
a) Annexe A, groupe I (CFC)		0,0
b) Annexe A, groupe II (Halons)		0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
f) Annexe C, groupe I (HCFC)		0,1
	Total:	0,1
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2009
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :		121 083
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :		48 924
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :		0,3
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :		0,0

62. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités		Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :		0
b) Renforcement des institutions :		55 083
c) Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :		66 000
	Total:	121 083

Rapport périodique

63. Le premier rapport final a été remis au PNUE le 26 mai 2010 et le deuxième a suivi le 30 août 2010. L'autorité gouvernementale chargée de la surveillance du projet de renforcement des institutions a déclaré que la mise en œuvre projet « suit son cours et avance bien et avec efficacité. L'Administrateur du Bureau national de l'ozone a travaillé avec détermination à la mise en œuvre des activités depuis la dernière phase du projet de renforcement des institutions. » Le programme de permis d'importation/exportation et la réglementation de 2010 sur les SAO ont été mis en place. Le comité de sensibilisation a été formé et les activités de sensibilisation des parties prenantes ciblées ont été réalisées ; la sensibilisation plus ciblée dans les médias de masse destinée au secteur de la réfrigération et de la climatisation a été effectuée, et les données (programme de pays et article 7) ont été communiquées aux dates prescrites. Il convient donc d'affirmer que les activités du plan d'action sont exécutées comme prévu.

Plan d'action

64. Le pays prévoit resserrer la mise en œuvre de son programme de permis et améliorer l'efficacité de sa collecte de données. Le Bureau national de l'ozone est engagé envers le développement et la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC lors de sa nouvelle phase, afin que le pays puisse demeurer conforme au Protocole de Montréal.

Vanuatu : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Sommes précédemment approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I :	Mar-02 20 250
	Phase II, 1 ^{re} année :	Avr-08 6 750
	Phase II, 2 ^e année :	Nov-09 32 500
	Total:	59 500
Somme demandée pour la prorogation (phase III) (\$US) :		60 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase III (US \$) :		60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase III pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		2002
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1999) (tonnes PAO) :		0,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
	a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	0,0
	b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
	c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
	d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
	e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,2
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'article 7 :		
	a) Annexe A, groupe I (CFC)	0,0
	b) Annexe A, groupe II (Halons)	0,0
	c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
	d) Annexe B, groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
	e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	f) Annexe C, groupe I (HCFC)	0,1
	Total:	0,1

Résumé du projet et du profil du pays	
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2010) (\$US) :	113 500
Somme décaissée (en date de décembre 2009) (\$US) :	52 953
SAO à éliminer (en date de juillet 2010) (tonnes PAO) :	0,0
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	0,0

65. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	0
b) Renforcement des institutions :	59 500
c) Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	54 000
Total:	113 500

Rapport périodique

66. Le Bureau national de l'ozone, qui relève du ministère de l'Environnement, a travaillé fort à mettre en œuvre les activités de la dernière phase du renforcement des institutions. Plusieurs activités du plan d'action ont été réalisées. Un nouvel administrateur du Bureau national de l'ozone a été recruté, un arrêté du Ministre a été signé afin d'interdire les importations et les exportations de CFC, et le projet de loi sur la protection de la couche d'ozone ainsi que les Amendements de Montréal et de Beijing ont été approuvés aux fins de discussion par le Conseil des ministres lors de la session parlementaire de novembre 2010. Plusieurs activités de sensibilisation ont été menées dans les médias concernant le projet de loi sur la protection de la couche d'ozone. Les réunions avec les parties prenantes industrielles ont porté sur la sensibilisation au programme de permis et le plan de gestion de l'élimination des HCFC. La communication des données accuse toutefois un certain retard.

Plan d'action

67. Le pays a déjà renoué avec la conformité et est en voie de développer ses infrastructures institutionnelles et législatives afin d'assurer le maintien de la conformité. Les données devraient être communiquées dans les délais prescrits en raison de la mise en œuvre prévue du programme de permis. Le développement et la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC seront les nouveaux défis et le pays compte bien les relever.

Annexe II

POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES RENOUVELLEMENTS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS À LA 62^e RÉUNION

Bénin

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et a pris note avec appréciation que les données transmises par le Bénin au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent que le pays est en conformité au calendrier d'élimination de la consommation de CFC du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, le Bénin poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays, dont les activités du plan de gestion de l'élimination des HCFC, avec un succès retentissant, non seulement afin de maintenir une consommation nulle de CFC, mais aussi de respecter l'échéance de 2013 pour les HCFC et l'objectif de réduction de 10 pour cent de 2015 du Protocole de Montréal.

Burkina Faso

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Burkina Faso et a pris note avec appréciation que les données pour l'année 2009 communiquées au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent que le pays a complètement éliminé sa consommation de CFC en 2009. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, le Burkina Faso mettra en œuvre des activités pour maintenir une consommation nulle de CFC et contrôler la consommation de HCFC, afin d'atteindre avec grand succès les objectifs mis de l'avant dans la décision XIX/6 de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

Îles Cook

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions aux Îles Cook et a pris note avec appréciation que les données pour l'année 2009 communiquées par les Îles Cook au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent une consommation nulle de substances appauvrissant le couche d'ozone. Le Comité exécutif espère donc que les Îles Cook poursuivront la mise en œuvre de leur programme de pays au cours des deux prochaines années et qu'elles termineront la préparation et débiteront la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC avec grand succès.

Côte d'Ivoire

4. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Côte d'Ivoire et a pris note avec appréciation que les données pour l'année 2008 communiquées par la Côte d'Ivoire au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent que le pays est en conformité aux objectifs de 2005 et de 2007 du Protocole de Montréal pour l'élimination des CFC. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours de la prochaine année, la Côte d'Ivoire se conformera à l'objectif d'élimination complète des CFC du 1^{er} janvier 2010. Le Comité se réjouit des progrès que connaîtra la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de son programme de pays, de ses futurs succès dans le respect du calendrier d'élimination des SAO du Protocole de Montréal, et des activités qu'entreprendra le pays afin de respecter les mesures de réglementation des HCFC de 2013 et de 2015.

République démocratique du Congo

5. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et a pris note avec appréciation que les données communiquées par la République démocratique du Congo au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent que le pays est en conformité avec les mesures de réglementation de 2007 du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, la République démocratique du Congo poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités de son plan de gestion de l'élimination des HCFC avec grand succès afin de réglementer les HCFC et de maintenir une consommation nulle de CFC.

Dominique

6. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Dominique et a pris note avec appréciation que les données communiquées pour l'année 2009 au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 du Protocole révèlent que le pays est en conformité aux étapes de réduction pour toutes les substances réglementées. Le Comité exécutif a reconnu avec appréciation que la Dominique sera en mesure d'atteindre une consommation nulle de CFC deux ans avant la date prévue au Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a aussi pris note que la Dominique maintient son engagement à lutter contre le commerce illicite de SAO en resserrant son programme de permis en collaboration avec les autorités douanières. Le Comité exécutif estime que grâce aux activités prévues à la cinquième phase, la Dominique sera en mesure de maintenir une consommation nulle de CFC et pourra entreprendre la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC avec un succès remarquable.

République dominicaine

7. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la République dominicaine et a pris note avec appréciation que les données de l'année 2009 communiquées au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 et les données de 2009 sur le programme de pays communiquées au Secrétariat du Fonds multilatéral révèlent que le pays est en conformité au Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a aussi pris note que le pays a affecté une équipe complète au Bureau national de l'ozone, et aussi de l'engagement à part entière du gouvernement de la République dominicaine. Le Comité exécutif espère donc que la République dominicaine poursuivra la mise en œuvre des activités nécessaires au respect des mesures de réglementation de 2013 et de 2015 pour les HCFC.

Gabon

8. Le Comité exécutif a pris connaissance de l'information accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Gabon et a pris note avec reconnaissance que le pays a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la durée du projet de renforcement des institutions. Le Comité exécutif espère que le Gabon pourra maintenir une consommation nulle de CFC et débiter l'élimination des HCFC avec grand succès.

Jamaïque

9. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Jamaïque et a pris note avec appréciation que les données pour l'année 2009 communiquées au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 et les données

de 2009 relatives au programme de pays communiquées au Secrétariat du Fonds multilatéral démontrent que le pays est en conformité aux étapes de réduction de toutes les substances réglementées. Le Comité exécutif a reconnu avec appréciation que la Jamaïque maintient son engagement à lutter contre le commerce illicite de SAO en resserrant son programme de permis afin d'y inclure la réglementation des HCFC en collaboration avec l'administration douanière et le ministère de la Santé. Le Comité exécutif se dit confiant que grâce aux activités prévues, la Jamaïque maintiendra une consommation nulle de CFC et débutera l'élimination des HCFC avec grand succès.

Kenya

10. Le Comité exécutif s'est penché sur l'information accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Kenya et a pris note avec appréciation que les données pour l'année 2009 communiquées par le Kenya au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent que le Kenya a respecté le plan d'action et est de nouveau conforme aux mesures de réglementation des CFC du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a également pris note que le Kenya a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de CFC pendant la durée de son projet de renforcement des institutions. Le Kenya révèle avoir pris des mesures importantes, notamment la mise en œuvre d'une réglementation pour l'importation des SAO grâce à un programme de permis et de quotas, et la formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération. Le Comité exécutif est très reconnaissant des efforts déployés par le Kenya afin de réduire sa consommation de SAO. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Kenya poursuivra la mise en œuvre de son programme de permis et de quotas, l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs et poursuivra et améliorera même son niveau de réduction actuel d'utilisation de SAO afin d'éliminer complètement la consommation de CFC et maintenir cette consommation nulle d'ici la fin de 2010.

Lesotho

11. Le Comité exécutif a pris connaissance de l'information accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Lesotho et a pris note avec appréciation que les données pour l'année 2009 communiquées par le Lesotho au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 indiquent que le pays a réalisé une consommation nulle de CFC. Le Comité exécutif a également pris note que le Lesotho a pris d'importantes mesures pour améliorer sa réglementation sur les SAO qui assujettissent les importations de SAO à un programme de permis et de quotas. Le Comité exécutif est très reconnaissant des efforts déployés par le Lesotho pour atteindre et maintenir une consommation nulle de halons. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Lesotho poursuive la mise en œuvre de ses activités et entreprenne la mise en œuvre d'activités pour réglementer les HCFC et l'équipement à base de HCFC.

Myanmar

12. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport sur la prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Myanmar et a pris note avec appréciation que les données communiquées par le Myanmar au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent que le pays est en conformité au Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a aussi pris note avec appréciation des efforts considérables déployés par le Myanmar pour mettre sur pied son programme de permis et entreprendre les activités de préparation à l'élimination des HCFC. Le Comité exécutif espère donc que le Myanmar poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et la préparation de son plan de gestion de l'élimination des HCFC avec grand succès.

Sainte-Lucie

13. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions de Sainte-Lucie et a pris note avec reconnaissance des données pour l'année 2009 communiquées par Sainte-Lucie au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 et des données de 2009 sur la mise en œuvre du programme de pays communiquées au Secrétariat du Fonds multilatéral. Le Comité exécutif reconnaît avec appréciation que Sainte-Lucie a atteint une consommation nulle de CFC avant la date butoir de 2010 prévue au Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a aussi pris note de l'engagement continu des hautes instances gouvernementales de Sainte-Lucie à appuyer toutes les activités relevant du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif est donc confiant que Sainte-Lucie maintiendra l'élimination des CFC et entreprendra des activités pour l'élimination des HCFC.

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

14. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport périodique accompagnant la demande de renouvellement du renforcement des institutions pour Saint-Vincent-et-les-Grenadines et a pris note avec appréciation que les données de 2009 communiquées par le pays au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent que le pays est en conformité aux mesures de réduction pour toutes les substances réglementées. Le Comité exécutif reconnaît avec appréciation que Saint-Vincent-et-les-Grenadines a réussi à réaliser une consommation nulle de CFC deux ans avant la date fixée en vertu du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère donc que Saint-Vincent-et-les-Grenadines poursuivra avec succès la mise en œuvre de son programme d'élimination des SAO. Le Comité exécutif estime que les activités prévues pour terminer la quatrième phase permettront à Saint-Vincent-et-les-Grenadines de maintenir une consommation nulle de CFC et de développer une stratégie nationale d'élimination des HCFC avec grand succès.

Soudan

15. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Soudan et prend note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent que la consommation de 2009 est conforme aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif est très reconnaissant des travaux considérables effectués dans la cinquième phase du projet de renforcement des institutions et de la stratégie et du plan d'action proposés pour la prochaine phase du projet. Le Comité exécutif est confiant que le Soudan poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et de ses activités connexes avec grand succès afin d'éliminer complètement sa consommation de SAO avant la date limite fixée par le Protocole de Montréal. Il espère également que le pays pourra entreprendre des activités pour éliminer les HCFC aussitôt que possible.

Togo

16. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Togo et a pris note des données pour l'année 2009 communiquées par le pays au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 et du fait que le pays est en conformité à l'objectif d'élimination de 85 pour cent du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif est reconnaissant de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale pour le Togo et des plans de la prochaine étape du projet de renforcement des institutions, plus particulièrement les réglementations sur les SAO qui correspondent aux échéances d'élimination des HCFC. Le Comité exécutif croit qu'au cours des deux prochaines années, le Togo poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme

de pays afin de maintenir la conformité et entreprendra des activités pour réglementer les HCFC et l'équipement à base de HCFC.

Tuvalu

17. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour Tuvalu et a pris note avec appréciation que les données de 2009 communiquées au Secrétariat en vertu de l'article 7 révèlent que le pays a fait de bons progrès en vue de la conformité aux mesures de réglementation de 2010 du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif est satisfait de la mise sur pied d'un programme de permis d'importation/exportation et d'une réglementation sur les SAO et espère que ceux-ci seront resserrés au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, Tuvalu poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et débutera la préparation et la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC avec grand succès.

Vanuatu

18. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour Vanuatu et a pris note avec appréciation que les données de 2009 communiquées par Vanuatu au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent que le pays est en conformité aux mesures de réglementation de janvier 2010 du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif est très reconnaissant des efforts déployés par Vanuatu pour imposer une interdiction d'importer et d'exporter les CFC et de ses efforts manifestés en vue de la ratification des Amendements de Montréal et de Beijing au Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, Vanuatu poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et la préparation et la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC avec grand succès.



**AMENDMENT TO
UNEP'S WORK PROGRAMME
2010**

**Presented to the
62nd Meeting of the Executive Committee
of the Multilateral Fund for the Implementation
of the Montreal Protocol**

November 2010.

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

A. INTRODUCTION

1. UNEP's Work Programme 2010 was approved at the 59th Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol.
2. This document, as submitted for consideration to the 62nd Meeting of the Executive Committee, represents an Amendment to that Work Programme.

B. SUMMARY OF THE WORK PROGRAMME AMENDMENT FOR 2010

3. Consistent with the Business Plan 2010-2014, this Amendment comprises funding requests for
 - Annual tranche of approved TPMP in 1 country;
 - Support for the implementation of Institutional Strengthening projects in 18 countries;
 - Two project preparation requests;
 - Two individual projects; and
 - Implementation of HCFC Phase-out Management Plan in 20 countries.
4. Details of the Work Programme Amendment and the total funding by project groups and the grand total funding requested are presented in Tables 1 and 2.
5. Summary of the Work Programme Amendment is presented in Table 3.

Table 1. Funding requests for annual tranches for approved TPMPs, Project Preparation Requests, ISP renewals and individual projects to be considered at the 62nd Meeting of the Executive Committee

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
APPROVED TERMINAL PHASE-OUT MANAGEMENT PLANS (TPMPs)				
Burundi	Terminal phase-out management plan (2 nd tranche)	41,000	5,330	46,330
<i>Sub-total for tranches of approved TPMPs</i>		<i>41,000</i>	<i>5,330</i>	<i>46,330</i>
PROJECT PREPARATION REQUESTS				
Regional - Asia and Pacific	Preparation of the Regional ODS Destruction and RAC equipment replacement program for LVCs and selected countries in Asia and the Pacific	500,000	65,000	565,000
Regional - Latin America and Caribbean	Preparation of the Regional ODS Disposal Strategy to unwanted ODSs for LVCs in Latin America and the Caribbean (LAC), with UNIDO	290,000	37,700	327,700
<i>Sub-total for project preparation requests</i>		<i>790,000</i>	<i>102,700</i>	<i>892,700</i>
INDIVIDUAL PROJECTS				
China	Demonstration Project on HCFC Management and Phase-out in the refrigeration servicing sector, with Japan	696,000	90,480	786,480
Global	Resource mobilization to address climate co-benefits for HCFC phase-out in LVCs with servicing sector only, in cooperation with other agencies	250,000	32,500	282,500
<i>Sub-total for individual projects</i>		<i>946,000</i>	<i>122,980</i>	<i>1,068,980</i>

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECTS (ISPs) and ISP RENEWALS (ISRs)				
Bénin	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	60,000	0	60,000
Burkina Faso	Renewal of institutional strengthening project (Phase IX)	72,410	0	72,410
Congo D.R.	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	64,540	0	64,540
Cook Islands	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	60,000	0	60,000
Côte d'Ivoire	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	106,340	0	106,340
Dominica	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	60,000	0	60,000
Dominican Republic	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	134,333	0	134,333
Gabon	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	60,000	0	60,000
Jamaica	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	60,000	0	60,000
Kenya	Renewal of institutional strengthening project (Phase IX)	151,667	0	151,667
Lesotho	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	60,000	0	60,000
Myanmar	Renewal of institutional strengthening project (Phase II part 2)	30,000	0	30,000
Saint Lucia	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	60,000	0	60,000
Saint Vincent and the Grenadines	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV part 2)	20,000	0	20,000
Sudan	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	145,860	0	145,860
Togo	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	60,666	0	60,666
Tuvalu	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	60,000	0	60,000
Vanuatu	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	60,000	0	60,000
<i>Sub-total for Institutional Strengthening Project Renewals</i>		<i>1,325,816</i>	<i>0</i>	<i>1,325,816</i>

 Table 2. Funding requests for HPMP implementation to be considered at the 62nd Meeting of the Executive Committee

Country	Project title*	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
HCFC PHASE-OUT MANAGEMENT PLANS (HPMPs) implementation				
Armenia	HPMP implementation (non-investment component - the first tranche) – with UNDP as lead agency	39,000	5,070	44,070
Belize	HPMP implementation – UNEP as lead agency, with UNDP (the first tranche)	213,500	27,755	241,255
Bhutan	HPMP implementation – UNEP as lead agency, with UNDP, including IS	607,371	78,958	686,329
Burkina Faso	HPMP implementation – UNEP as lead agency, with World Bank (the first tranche)	380,000	49,400	429,400
Chad	HPMP implementation – UNEP as lead agency, with World Bank (the first tranche)	378,000	48,100	426,100
Chile	HPMP implementation (non-investment component - the first tranche) – with UNDP as lead agency	516,350	38,726	555,076
Colombia	HPMP implementation (non-investment component - the first tranche) – with UNDP as lead agency	250,000	18,750	268,750
Dominica	HPMP implementation (the first tranche) – UNEP as lead and only agency	178,500	23,205	201,705
Gabon	HPMP implementation – UNEP as lead agency, with World Bank (the first tranche)	285,000	37,050	322,050

Country	Project title*	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
Grenada	HPMP implementation (the first tranche) – UNEP as lead and only agency	256,000	33,280	289,280
Iran (Islamic Rep. of)	HPMP implementation (non-investment component - the first tranche) – with GTZ as lead agency	664,545	86,391	750,936
Kyrgyzstan	HPMP implementation (non-investment component - the first tranche) – with UNDP as lead agency	350,000	45,500	395,500
Madagascar	HPMP implementation – UNEP as lead agency, with UNIDO (first tranche)	320,000	41,600	361,600
Malawi	HPMP implementation – UNEP as lead agency, with World Bank (first tranche)	320,000	41,600	361,600
Nepal	HPMP implementation – UNEP as lead agency, with UNDP	480,000	62,400	542,400
Pakistan	HPMP implementation (non-investment component - the first tranche) – with UNIDO as lead agency	1,209,252	157,203	1,366,455
Serbia	HPMP implementation (non-investment component - the first tranche) – with UNIDO as lead agency	137,860	10,340	148,200
Sri Lanka	HPMP implementation (non-investment component - the first tranche) – with UNDP as lead agency	996,000	129,500	1,125,500
Togo	HPMP implementation – UNEP as lead agency, with World Bank	280,000	36,400	316,400
Turkmenistan	HPMP implementation (non-investment component - the first tranche), including IS – with UNIDO as lead agency	417,250	54,243	471,493
<i>Sub-total for HCFC Phase-out management plans implementation</i>		8,278,628	1,025,471	9,304,099

* Project titles are complemented by the name of the lead/cooperating agency when relevant.

Table 3: Summary of items submitted for consideration by the 62nd Executive Committee meeting by group

<i>Type of projects</i>	<i>Value in US</i>	<i>Project support costs in US\$</i>	<i>Total in US\$</i>
Sub-total for approved NPPs	0	0	0
Sub-total for tranches of approved TPMPs	41,000	5,330	46,330
Sub-total for Project Preparation Requests	790,000	102,700	892,700
Sub-total for Individual Projects	946,000	122,980	1,068,980
Sub-total for Institutional Strengthening Projects	1,325,816	0	1,325,816
Sub-total for HCFC Phase-out management plans preparations	0	0	0
Sub-total for HCFC Phase-out management plans implementation	8,278,628	1,025,471	9,304,099
Grand Total	11,381,444	1,256,481	12,637,925

C. PROJECT CONCEPTS for items to be submitted by UNEP

1 Title:		Implementation of approved Terminal Phase-out Management Plans (TPMPs) in Burundi (one annual tranche)
<i>Background</i>	This item has been included in the UNEP's Business Plan 2010-2014.	
<i>Objectives:</i>	<p>The main objective of the UNEP's non-investment component in the above listed annual tranche is to continue capacity building activities as planned in the annual work plans for 2010:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Support servicing technicians to control and eventually eliminate the use of CFCs in the servicing of refrigeration and air conditioning equipment; - Train the remaining customs officers and other stakeholders in the enforcement of the Montreal Protocol Regulations and to prevent illegal trade; - Ensure the effectiveness of all projects within the TPMP through periodic monitoring, assessment and reporting of project results over the life of their implementation. 	
<i>Activities and description</i>	See the individual project progress report and annual work plan submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.	
<i>Time Frame:</i>	2011 tranche 2: one year (January to December 2011)	
<i>Cost:</i>	Burundi	US\$ 41,000
	Total requested amount (excluding project support costs)	US\$ 41,000
2 Title:		Requests for institutional strengthening renewals for Bénin, Burkina Faso, Congo D. R., Cook Islands, Côte d'Ivoire, Dominica, Dominican Republic, Gabon, Jamaica, Kenya, Lesotho, Myanmar, Saint Lucia, Saint Vincent and the Grenadines, Sudan, Togo, Tuvalu, Vanuatu (18 countries)
<i>Background:</i>	<p>Renewals of institutional strengthening projects (ISP) for the above-listed eighteen countries are being requested in line with relevant decisions and guidelines of the Executive Committee.</p> <p>These projects have been included in the UNEP 2010-2014 Business Plan.</p>	
<i>Objectives:</i>	To assist the Governments of these Article 5 countries in building and strengthening their capacity for the implementation of the Montreal Protocol and its Amendments.	
<i>Activities and description:</i>	Individual documents for these projects – the terminal reports and the action plans - have been submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.	
<i>Time Frame:</i>	24 months*	
<i>Per country cost:</i>	Country	US\$
	Bénin	60,000
	Burkina Faso	72,410
	Congo D.R.	64,540
	Cook Islands	60,000
	Côte d'Ivoire	60,666
	Dominica	60,000
	Dominican Republic	134,000
	Gabon	60,000
	Jamaica	60,000

<i>Per country cost:</i>	Country	US\$
	Kenya	151,667
	Lesotho	18,500
	Myanmar	30,000
	Saint Lucia	60,000
	Saint Vincent and the Grenadines	20,000
	Sudan	145,860
	Togo	60,666
	Tuvalu	60,000
	Vanuatu	60,000
	Total requested amount	US\$ 1,279,809

*Note: The project timeframe and cost for each individual request was prorated according to decisions of ExCom.

** No project support costs are requested for institutional strengthening projects.

3 Title: *Project Preparation – Asia and Pacific - Preparation of the Regional ODS Destruction and RAC equipment replacement program for LVCs and selected countries in Asia and the Pacific*

Background: The Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) and the Technology and Economic Assessment Panel (TEAP) in 2005 reported that preventing emissions from ODS banks around the world for the next two decades would be equal to approximately 3-4% of the total radiative forcing from all anthropogenic GHG emissions over the same period. Without immediate action, “reachable” banks will emit approximately 6 billion tonnes of CO₂ equivalent by 2015 - offsetting and surpassing the 5 Gt CO₂-eq. reduction sought during the first commitment period of the Kyoto Protocol.” The 2009 TEAP Task Force (Decision XX/7) also points out the urgency of the action as timing is a critical factor in this matter.

The complete production ban on the first group of ODSs came to effect as of 1 January 2010. However most of RAC equipment currently in use in developing (A5) countries are ODS-based and if nothing is done to implement environmentally sound management of those equipment, the ODS contained in them, both in the refrigerant and in the foam, will eventually be emitted to the atmosphere. Further, most of these old equipment are energy inefficient, thus leading to high power consumption and corresponding indirect emissions from energy generation. The low volume-consuming nature of these countries prevents the ‘economy of scale’ which can propel larger markets towards economically viable efficient technology, hence, it is important to provide a stimulus to drive this change and promote energy efficient, ODS free RAC technology. Thus, a project involving replacement of old RAC equipment in LVCs and some selected countries (not covered under other Implementing Agencies’ portfolios) helps attain the twin goals of avoidance of ozone depletion layer and avoidance of carbon emission into the atmosphere. A number of LVCs feel that this is an urgent issue and there’s a pressing need to take action. At the recent OEWG Meeting held in Geneva in June 2010, Mauritius introduced a draft decision on environmentally sound management of banks of ODS (UNEP/OzL.Pro.WG.1/30/CRP.11), which requested the UNEP Division of Technology, Industry and Economics to study ODS banks in low-volume consuming countries (LVCs) to facilitate their cost-effective destruction through, for example, aggregation of stocks. During that Meeting, Brazil, Canada and Venezuela stressed that the Multilateral Fund should play a central role in implementing ODS destruction activities, especially so in LVCs.

Preliminary results from the destruction demonstration project in Nepal also indicate destruction of ODSs using carbon finance to be the most feasible option for LVC countries in Asia and the Pacific.

This project has been included in the UNEP 2010-2014 Business Plan.

Objectives: The main objective of this program is to foster environmentally sustainable growth in LVC countries in Asia and the Pacific by promoting energy efficient ODS-free RAC

technology and eliminate risk of leakage of ODS banks by structuring an economically feasible and legally possible means to dispose unwanted ODSs, thus closing one of gaps of the 2010 CFC phase-out targets.

- Activities:* The following activities are planned under this project:
- Conduct a market study to confirm reasonable quantities of ODS that can be collected and energy savings that can be obtained.
 - Conduct an institutional and policy study to confirm readiness and ability of local governments to facilitate such a program.
 - Develop a standard set of protocols for collection and testing of unwanted ODSs
 - Generate a cost estimate and a proposal on funding the ODS disposal collectively at the regional level.
 - Recommend alternatives for eliminating the burden of unwanted ODS under the governmental responsibility, if the disposal scheme is not applicable.

Time Frame: One year

Cost: **Requested amount** **US\$ 500,000**
(Excluding project support costs)

4 Title: *Project Preparation – Latin America and the Caribbean - Preparation of the Regional ODS Disposal Strategy to unwanted ODSs for LVCs in Latin America and the Caribbean (LAC), with UNIDO*

Background: The complete production ban on the first group of ODSs came to effect as of 01 January 2010. Still, most of the refrigeration and air conditioning (RAC) equipments currently in use in LAC countries are ODS-based and if nothing is done to implement environmentally sound management of those equipment, all the trapped ODS will be leaked into the atmosphere, which in a preliminary estimate amounts to around 90 MT. Further, most of the old equipment are energy inefficient, thus leading to greater grid emissions from power plants. The low volume nature of these countries restricts a natural evolution in their existing markets towards a more efficient technology, hence it is important to contribute to drive this change by promoting ODS-free and energy efficient technology at the same time.

Participating countries consider that this is an urgent issue and there is a pressing need to take action. In the recent OEWG Meeting held in Geneva in June 2010, Mauritius introduced a draft decision on environmentally sound management of banks of ODS (UNEP/OzL.Pro.WG.1/30/CRP.11), highlighting that it requests the UNEP Division of Technology, Industry and Economics to study ODS banks in low-volume consuming countries (LVCs) to facilitate their cost-effective destruction through, for example, aggregation of stocks. During that meeting, Brazil, Canada and Venezuela stressed that the Multilateral Fund should play a central role in implementing ODS destruction activities, especially so in LVCs.

The 23 countries that will participate in this project are: English-speaking Caribbean (13 countries - Antigua and Barbuda, Bahamas, Barbados, Dominica, Grenada, Guyana, Haiti, Jamaica, Saint Kitts and Nevis, Saint Lucia, Saint Vincent and the Grenadines, Suriname, Trinidad and Tobago), South America (3 countries - Bolivia, Paraguay, Uruguay), Central America (7 countries – Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama).

This project has been included in the UNEP 2010-2014 Business Plan.

Objectives: The main objective of this program is to eliminate the risk of leakage of ODS banks by structuring an economically feasible and legally possible mechanism to dispose of unwanted ODSs, thus closing one of gaps of the 2010 CFC phase-out targets.

- Activities:* The following activities are planned under this project:
- Conduct an inventory in LVC countries in the region of unwanted ODSs to appraise quantities that can be collected for disposal.

- Conduct an Institutional, Policy and legal analysis to assess feasibility of transboundary intraregional movements of ODSs for disposal.
- Develop a standard set of protocols for collection and testing of unwanted ODSs.
- Complete a Cost-Benefit Analysis of ODS disposal at the subregional level
- Implement pilot ODS disposal activities.
- Recommend alternatives for eliminating the burden of unwanted ODS under the governmental bodies, if the disposal scheme is not applicable

Description:

Complementarity with other projects in the region

In the LAC region, the Executive Committee has approved three ODS disposal demonstration projects for non-LVC countries, i.e. Colombia, Brazil and Mexico. Furthermore, Cuba (also a non-LVC) is planning to submit an ODS disposal proposal to the 62nd Executive Committee meeting. Additionally, as part of the Basel Convention Regional Centre work programme outside of the Multilateral Fund, a pilot project is being undertaken in El Salvador to destroy waste ODS and POPs from Central American countries. The regional project will consider (among other options) the pros and cons of using the ODS disposal facilities created under those national projects as a long term option to dispose of the ODS identified in the regional project (because of certain national legal constraints in Mexico, they cannot receive ODS for disposal from other countries, effectively eliminating the use of the Mexican facilities. Similar legal constraints may be also in place for Colombia, Brazil and Cuba and will be investigated in the regional project). Regardless of which destruction facility is used in the end, studies and trials specific to Latin American and Caribbean LVCs are needed to demonstrate methodologies for those countries work and that legal and practical barriers can be overcome. The project will also study the lessons learned from the destruction project for Nepal, which is an LVC (though it may have a number of differences from the LVCs in the LAC region).

These activities would be implemented in close consultation with the participating countries as well as UNIDO.

Time Frame:

One year

Cost:

Requested amount **US\$ 290,000**
(Excluding project support costs)

5 Title:

Individual Project - China - Demonstration Project on HCFC Management and Phase-out in the refrigeration servicing sector, with Japan

Background:

The preliminary survey analysis indicates that the consumption of the HCFC in the refrigeration and air conditioner (R/AC) servicing sector in China in 2009 is about 3,800 ODP tonnes (68,000MT), 21% of China total HCFC consumption. With the increase of HCFC-based equipment, the consumption of HCFC in the R/AC sector would be increasing in the next few years. Such growth trends would be a major concern for China in meeting its 2013 freeze and 2015 10% reduction targets in 2013 and 2015, respectively.

With the assistance from United Nations Environment Programme and Japan, and in consultation with the servicing industry in China, Ministry of Environmental Protection is developing the HCFC phase-out Management Plan for Servicing Sector, which is going to be submitted to the 63rd meeting for ExCom for its consideration. Considering the servicing workshops spread around the country and the servicing activities always take place in different regions and areas, local government would be a key partner and play an important role in building its servicing management system to promote the good practice in servicing sector, so as to reduce the HCFC consumption.

Objectives:

The objective of the proposed demonstration project is to test the feasibility and validity of the proposed policy measures, technical approaches, and management modality, and identify the cost effectiveness of related activities by selecting Shenzhen

as the demonstration city to establish and carry out the management mechanism of the ODS servicing sector.

<i>Activities:</i>	The following activities are planned under this project: <ul style="list-style-type: none"> • Development of Local Regulatory Framework and Technical Standard <ul style="list-style-type: none"> ○ Registration and record system for trading, servicing, disposal of ODS and treatment of ODS-based R/AC equipment; ○ Technical codes/standards for good practice in servicing, disposal, treatment of ODS-based R/AC equipment. ○ Local government green procurement policy • Establishment of Database, Recording and Reporting System <ul style="list-style-type: none"> ○ Registration and record system for trading, servicing, disposal of ODS and treatment of ODS based R/AC equipment • Promotion of Good Practice of servicing at Pilot Workshop • Organising training workshops regularly for government officers and law enforcement officers • Promoting good practices in servicing sector in Shenzhen through public awareness activities • Conducting law enforcement inspection mainly targeting large servicing companies/end users
<i>Description:</i>	These activities would be implemented in close consultation with China's Ministry of Environmental Protection (MEP), the Municipal government of Shenzhen and Japan.
<i>Time Frame:</i>	Three years
<i>Cost:</i>	Requested amount US\$ 696,000 (Excluding project support costs)

6 Title: *Global Individual Project - Resource mobilization to address climate co-benefits for HCFC phase-out in LVCs with servicing sector only, in cooperation with other agencies*

Background: While the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) and its Kyoto Protocol represent the principal agreements addressing climate change, the Montreal Protocol has emerged as a significant mechanism for getting a dual benefit, i.e. protecting the ozone layer and mitigating climate change as well. Certain ozone depleting chemicals are also potent greenhouse gases. Many ozone depleting substances (ODS) and the fluorocarbon gases used to replace them (such as hydrofluorocarbons - HFCs) have significant global warming potentials (GWPs), ranging from 4,000 - 11,000 for CFCs, to 700 - 2,300 for hydrochlorofluorocarbons (HCFCs). For comparison, the GWP of HFCs controlled under the Kyoto Protocol range from 90 - 12,200.

Decision XIX/6 of 19th Montreal Protocol Meeting of the Parties on the Phase out of HCFCs directed the Executive Committee for the Implementation of the Montreal Protocol to prioritise substitutes and alternatives that minimise environmental impacts, including climate change.

This accelerated phase-out of HCFC presents developing countries with an unprecedented opportunity to adopt ozone and climate-friendly technologies and policies. This transition to ozone- and climate-friendly options is being financially and technically supported by the Montreal Protocol's Multilateral Fund, through the preparation and implementation of national HCFC Phase-out Management Plans (HPMPs) for developing countries. The phase-out of HCFCs is expected to give a climate advantage of between 17.5 and 25 billion tonnes CO₂-equivalent (GtCO₂-eq), by 2050, in addition to the reduction in emissions of ozone depleting chemicals into the atmosphere. However, achieving these potential climate benefits depends on the replacement technologies adopted and can only be attained if low - or zero - GWP alternatives are adopted as replacements to HCFCs.

During its 60th meeting, the Executive Committee agreed under Decision 60/44 that for HCFC phase-out projects to achieve the 2013 and 2015 HCFC phase-out compliance targets, it would provide additional funding of up to 25% above the cost effectiveness threshold for projects when needed for the introduction of low-GWP alternatives. This provision thus allows Article 5 countries with such projects to access the climate benefits related to those investment projects. Given that this funding is primarily targeted to Article 5 countries with an HCFC manufacturing sector, there is also a need for LVCs with only an HCFC refrigeration servicing sector to secure distinct funds to support their quest for climate co-benefits. To date countries, in particular LVCs with servicing sector only, are provided with limited guidance on the opportunities available for co-financing of the additional climate benefits which could be achieved through replacement technologies and equipment adopted through HCFC phase-out. The project aims to contribute to addressing this current need.

This project has been included in the UNEP 2010-2014 Business Plan.

Objectives: The objective is to build the capacity of NOUs in LVCs about the various opportunities available to developing countries for climate benefit co-financing in the context of the HCFC phase-out and to provide assistance and support at the regional level to facilitate access to these funds.

Activities: The following activities are planned under this project:

- Prepare detailed study outlining specific financing options.
- Complete five regional workshops bringing together stakeholders and representatives of the various appropriate funding mechanisms to build the capacity of the participating NOUs on accessing these financial mechanisms.
- Develop a pilot application in example LVC to prepare application for funding for activities in HPMP not covered by the Multilateral Fund.

Time Frame: Two years

Cost: **Requested amount** **US\$ 250,000**
(Excluding project support costs)

7 Title: HCFC Phase-out Management Plan (HPMP) implementation in 20 countries : Armenia, Belize, Bhutan, Burkina Faso, Chad, Chile, Colombia, Dominica, Gabon, Grenada, Islamic Rep. of Iran, Kyrgyzstan, Madagascar, Malawi, Nepal, Pakistan, Serbia, Sri Lanka, Togo, Turkmenistan.

Background: UNEP is the lead implementing agency for 11 (eleven) countries (Belize, Bhutan, Burkina Faso, Chad, Dominica, Gabon, Grenada, Madagascar, Malawi, Nepal, Togo) and the cooperating implementing agency in 9 (nine) countries (Armenia, Chile, Colombia, Iran, Kyrgyzstan, Pakistan, Serbia, Sri Lanka, Turkmenistan). These HCFC Phase-out Management Plans (HPMPs) are created to enable the Article 5 countries to meet their obligations towards the Montreal Protocol and its Amendments. They were prepared by the respective Governments with assistance from UNEP as either the Lead or the Cooperating Agency. The HPMPs have been formulated following the process and guidance given by the relevant decisions of the Meeting of the Parties and the Executive Committee of the Multilateral Fund. They have been approved by the respective Article 5 Governments, to be presented at the 62 Meeting of the Executive Committee for approval.

Objectives: The primary focus of the HPMP is on the actions required to achieve the immediate phase-out targets of a 2013 freeze at the baseline and 2015 ten percent reduction of the baseline.

Activities UNEP is focusing on non-investment components, in particular:

- Development of appropriate Legal and Regulatory Environment
- Training of customs and environmental enforcement officers
- Upgrading Refrigeration Service Sector Human Resource Capacity
- Monitoring of activities

Time Frame: Depending on each HPMP submissions

<i>Per Country Cost:</i>	Country	US\$
	Armenia	39,000
	Belize	213,500
	Bhutan	607,371
	Burkina Faso	380,000
	Chad	378,000
	Chile	516,350
	Colombia	250,000
	Dominica	178,500
	Gabon	285,000
	Grenada	256,000
	Iran (Islamic Rep. of)	664,545
	Kyrgyzstan	350,000
	Madagascar	320,000
	Malawi	320,000
	Nepal	480,000
	Pakistan	1,209,252
	Serbia	137,860
	Sri Lanka	996,000
	Togo	280,000
	Turkmenistan	417,250
	Total requested amount	8,278,628